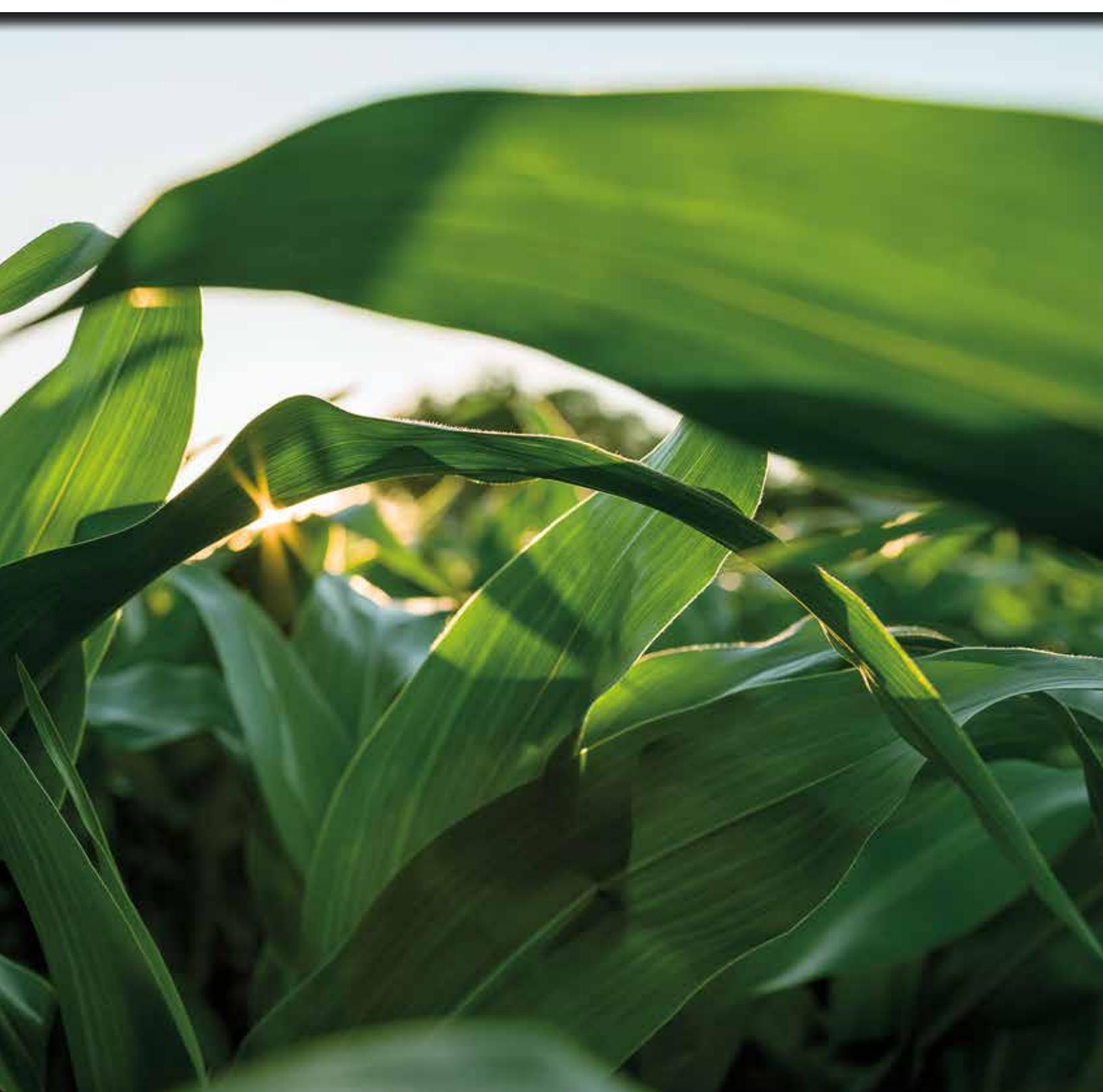


2026 MAÏS

GUIDE D'UTILISATION DU PRODUIT CANADA



Introduction

Ce « Guide d'utilisation du produit 2026 » (GUP) fournit de l'information technique concernant les produits de maïs de Corteva Agriscience™. Il indique aussi les exigences et les conditions d'utilisation des produits. Veuillez lire toute l'information concernant la technologie que vous utiliserez, y compris celle concernant la gouvernance et autre information reliée.

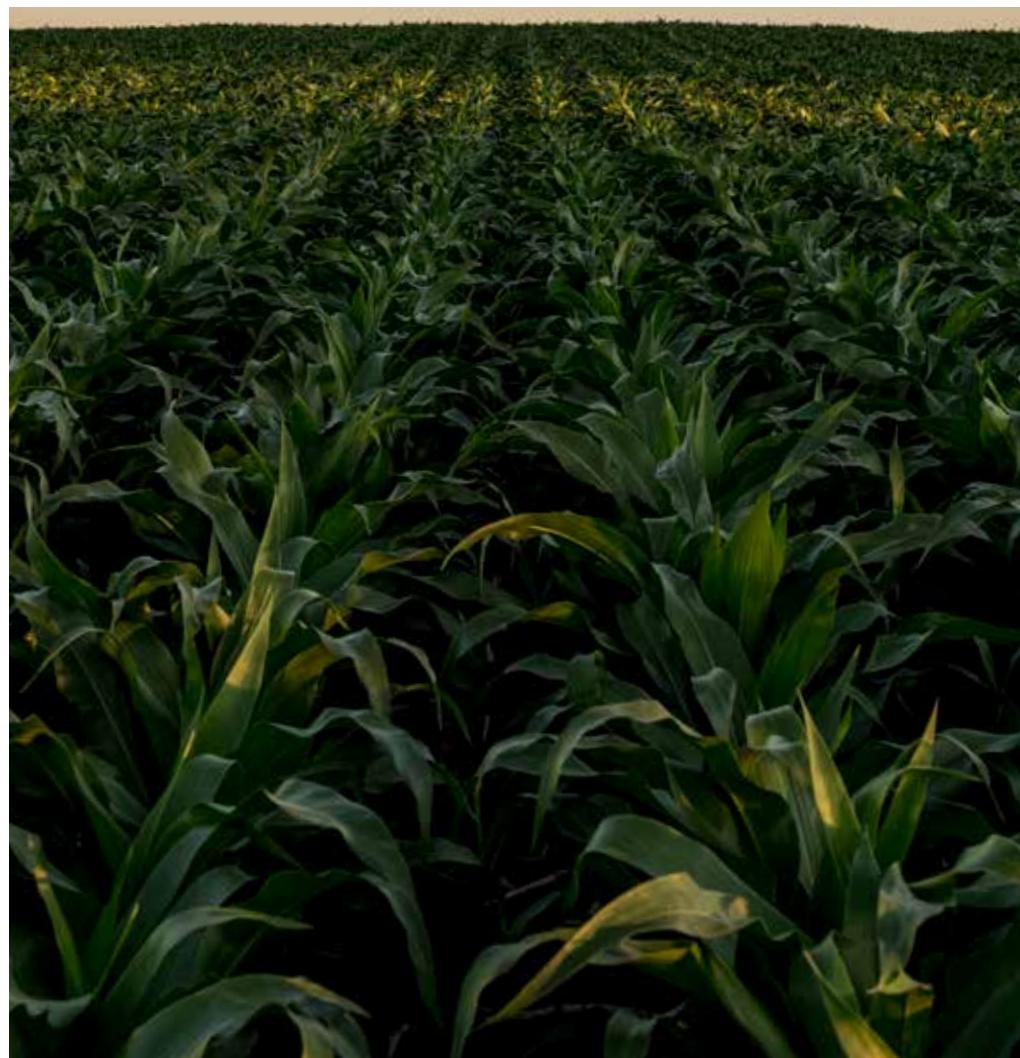
Ce guide technique n'est pas une étiquette de produit pesticide. Il vise à fournir de l'information additionnelle et à souligner les utilisations approuvées selon l'étiquette de certains produits. Lire et suivre toutes les précautions et les instructions de l'étiquette de tout produit agricole ou pesticide que vous utilisez.

Tous les produits décrits dans ce GUP ne sont pas disponibles dans toutes les marques ou toutes les provinces.

Table des matières

Résumé sur la gouvernance	3
La gouvernance par la gestion de la résistance des insectes	4
Calcul d'un refuge structuré	7
Lutte antiparasitaire intégrée	8
Chrysomèle des racines du maïs. Pratiques exemplaires de gestion	11
Introduction au système Enlist™ de suppression des mauvaises herbes	13
Exigences en refuges des technologies du maïs	18
Cotes d'évaluations de l'efficacité contre les insectes nuisibles	20
Coexistence	21
Gouvernance en traitement de semences	22
Protection des droits de propriété intellectuelle	23
Énoncés concernant l'utilisation du produit	24
Corteva Agriscience convention relative à l'utilisation de technologies	37

Pour toute question, contactez votre représentant.



Résumé sur la gouvernance

Un message sur la gouvernance

Corteva Agriscience s'engage à gérer de manière responsable tous ses produits de semences.

En acceptant la livraison de tout produit de Corteva Agriscience, les producteurs sont contractuellement obligés de se conformer à toutes les lois, tous les règlements et toutes les exigences de gestion de Corteva Agriscience décrites dans le(s) guide(s) d'utilisation du produit et toutes les exigences de gestion spécifiques au produit, puisque chacune peut être modifiée de temps à autre par Corteva Agriscience.

Une bonne gestion des produits de Corteva Agriscience est bénéfique pour les producteurs et les autres parties prenantes, notamment en permettant aux producteurs de continuer à accéder au matériel génétique et aux caractères biotechnologiques de pointe de Corteva dans les produits de semences et en contribuant à améliorer la productivité et la rentabilité des producteurs. Une bonne gestion favorise également une utilisation responsable de ces produits, comme l'atténuation du développement potentiel de la résistance pour améliorer la durabilité à long terme des technologies de Corteva Agriscience. Lorsqu'ils sont associés aux meilleures pratiques de gestion, les produits de Corteva Agriscience offrent des options aux cultivateurs et à leurs clients. Afin de favoriser la réussite des producteurs et de protéger les technologies de Corteva, les producteurs doivent accepter et comprendre les exigences de gestion, comme restrictions potentielles d'utilisation des céréales, y compris, mais sans s'y limiter :

- Signer et respecter la convention d'utilisation de la technologie (CUT) de Corteva Agriscience, qui peut être modifiée de temps à autre. La signature de la CUT permet l'accès au germoplasme de Corteva Agriscience et aux technologies des caractères biotechnologiques dans les produits de semences de Corteva Agriscience.
- Respecter les exigences en matière de gestion responsable détaillées dans le(s) guide(s) d'utilisation des produits (www.corteva.ca/en/trait-stewardship.html) et sur les étiquettes spécifiques aux produits.
- Lire et respecter toutes les étiquettes et informations relatives aux semences, aux pesticides et aux autres produits.
- Mettre en œuvre des pratiques appropriées de gestion de la résistance des insectes (GRI) et/ou de gestion de la résistance aux herbicides (GRH) spécifiques au produit, comme l'exigeant Corteva Agriscience et l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Le respect des exigences de la GRI et de la GRH permet de limiter le développement de la résistance des insectes et aux herbicides et contribue à maintenir la durabilité à long terme de ces technologies.
- L'utilisation des produits de semences de Corteva Agriscience pour la production d'une seule culture commerciale encourage le développement d'un meilleur germoplasme à haut potentiel de rendement ainsi que des technologies et des innovations supplémentaires, améliorant la productivité agricole.
- Les producteurs sont tenus de discuter de l'acceptation des caractères et de la politique d'achat des grains avec l'acheteur ou le manutentionnaire de grains avant la livraison et la vente de produits végétaux (par exemple, des grains ou d'autres matériaux végétaux contenant des caractères biotechnologiques). Les producteurs ne doivent livrer les grains qu'à un acheteur ou à un manutentionnaire de grains qui accepte que les grains et les sous-produits soient commercialisés sur les marchés où ces produits sont autorisés pour l'utilisation spécifique. Pour obtenir des informations plus détaillées sur le statut d'un caractère ou d'un produit, veuillez consulter le site www.biotechstatus.com.
- Respecter toutes les exigences de gestion supplémentaires que Corteva Agriscience juge nécessaires pour un produit en particulier (par exemple : l'utilisation de céréales ou d'aliments pour animaux ou les restrictions géographiques de semis, ou l'utilisation d'un herbicide autorisé).

■ Toutes les déclarations prospectives de Corteva Agriscience relatives aux délais d'approbation réglementaire portent par nature sur des questions qui sont, à différents degrés, incertaines. Toutes les déclarations prospectives concernant les calendriers d'autorisation réglementaire ne garantissent pas l'action de l'agence gouvernementale. Elles reposent sur certaines hypothèses et attentes d'événements futurs qui peuvent ne pas se réaliser.

■ Contactez votre représentant pour obtenir plus d'information.

En utilisant les produits de Corteva Agriscience, les producteurs comprennent et acceptent que (1) toutes les cultures et tous les matériaux contenant des caractères biotechnologiques (p. ex. : le grain et/ou les sous-produits) puissent être seulement (a) exportés, transférés ou déplacés vers ou (b) utilisés, transformés ou transférés uniquement vers les juridictions où toutes les autorisations réglementaires nécessaires ont été accordées à ces cultures et à ces matériaux pour de telles activités, (2) il peut être illégal d'exporter, de transférer ou de déplacer des matériaux contenant des caractères biotechnologiques au-delà des frontières vers des juridictions où leur importation et leur utilisation ne sont pas autorisées, y compris par l'intermédiaire d'un tiers, et (3) les produits autorisés au Canada peuvent ou non être autorisés dans tous les marchés mondiaux; par conséquent, la combinaison de ces caractères, le grain, ainsi que certains sous-produits (y compris l'huile) de ces produits peuvent ne pas être autorisés sur certains marchés.



Notre engagement envers l'Excellence Through Stewardship®

www.excellencethroughstewardship.org

Corteva Agriscience est membre d'*Excellence Through Stewardship®* (ETS).

Les produits de Corteva Agriscience sont commercialisés selon le guide de lancement de produits de l'ETS et celui de la politique de gouvernance de lancement de produits de Corteva Agriscience. Conformément à ces directives, notre processus de lancement responsable de nouveaux produits comprend depuis longtemps une démarche pour évaluer les informations sur les marchés d'exportation, les consultations sur la chaîne de valeur et la fonctionnalité réglementaire. Les producteurs et les utilisateurs finaux doivent prendre toutes les mesures à leur portée pour respecter les exigences de gestion appropriées et pour en confirmer l'acceptation de la part de leur acheteur de céréales ou autres matériaux achetés.

L'*Excellence Through Stewardship®* est une marque déposée d'*Global Stewardship Group*.

La gouvernance par la gestion de la résistance des insectes

Gestion de la résistance des insectes (GRI) pour le maïs Bt

Suivre un programme de gestion de la résistance des insectes (GRI) est un élément essentiel d'une bonne gouvernance. L'objectif d'un programme de GRI est de réduire la probabilité que les insectes ciblés développent une résistance accrue aux protéines insecticides Bt. Cela permettra de prolonger la durée de vie et l'efficacité de ces précieux caractères, tout en minimisant leur impact sur l'environnement. La protection durable de cette technologie impose une responsabilité individuelle à tous les acteurs du système de distribution des semences, du fournisseur de semences au cultivateur qui les sème. De plus, la GRI est une obligation légale, car ses exigences ont été incorporées dans l'homologation accordée par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) pour tous les produits de maïs Bt.

Divers facteurs, notamment la pression des ravageurs, la sensibilité réduite et la résistance aux insectes de certaines populations de ravageurs, peuvent affecter l'efficacité de certains produits de la technologie du maïs dans certaines régions. Pour aider à prolonger la durabilité de ces technologies, Corteva Agriscience vous recommande de mettre en œuvre des pratiques de lutte antiparasitaire intégrée (LAI) comme la rotation des cultures, les tactiques de contrôle cultural et biologique (y compris la rotation des sources de caractères de maïs protégés par Bt), le dépistage des parasites et l'utilisation appropriée des seuils de parasites lors de l'emploi de pratiques de gestion comme l'application d'insecticides. Vous devez également semer le refuge nécessaire lorsque vous utilisez ces technologies. Veuillez contacter votre représentant ou consulter le service de vulgarisation de votre université locale pour obtenir plus d'informations concernant les directives de la GRI, les meilleures pratiques de gestion et pour comprendre s'il y a eu un changement de la documentation quant à la sensibilité ou la résistance des insectes ravageurs dans votre région.

Ce guide d'utilisation du produit (GUP) contient des informations importantes sur la façon de mettre en œuvre un plan de GRI approprié. Après la lecture de ce document, si vous avez des questions ou si vous souhaitez faire part d'un conseil ou d'une plainte au sujet d'un producteur qui ne respecte pas les exigences de la GRI, veuillez contacter votre représentant commercial.

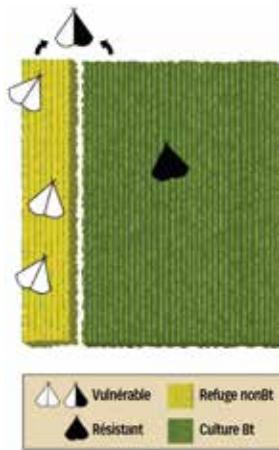
Exigences reliées à la GRI

Les programmes de GRI traitent de : (1) la quantité de refuge, (2) la proximité requise des hybrides porteurs des caractères Bt par rapport au refuge, (3) l'utilisation d'insecticides dans le refuge (4) la conception et de la gestion du refuge.

Qu'est-ce qu'un refuge ?

Un refuge est un bloc ou une bande de maïs sans caractère Bt pour lutter contre les parasites du maïs. L'objectif de ce refuge est de maintenir une population de ravageurs du maïs sensible aux protéines Bt. Les insectes potentiellement résistants qui proviennent des champs Bt peuvent s'accoupler avec des insectes sensibles du refuge. Cela donne une descendance sensible au Bt.

Corteva Agriscience propose plusieurs options de refuge, notamment les maïs Enlist®, Roundup Ready® 2 et LibertyLink®.



Il existe deux types de refuge (intégré et structuré) pour les produits de Corteva Agriscience porteurs du caractère Bt. Certains produits Bt offrent un refuge intégré grâce aux graines refuges mélangées dans le sac. D'autres produits Bt nécessitent un refuge structuré. Là où il est offert, le produit avec refuge intégré permet au producteur un déploiement commode du refuge. Ainsi, le seul fait de semer le produit intégré lui assure la conformité sur ces acres. Le refuge structuré exige qu'un producteur sème une partie d'un champ avec un autre produit ne contenant pas les caractères Bt de lutte contre les insectes. Les mélanges de semences effectués par le producteur ne sont pas approuvés pour utilisation avec tout hybride Bt afin de satisfaire aux exigences de refuge.

Assurance de mise en œuvre d'un programme de la GRI

Corteva Agriscience demande à tous les producteurs-acheteurs d'hybrides porteurs du caractère Bt de signer une convention d'utilisation de la technologie (CUT) Corteva Agriscience. Par sa signature, le producteur accepte de mettre en œuvre un programme de GRI. Cela comprend l'ensemencement d'un refuge de maïs et le respect des exigences d'utilisation prescrites par l'ACIA, comme décrites dans le « Guide d'utilisation du produit » (GUP). Pour le producteur, son non-respect des exigences de la GRI peut entraîner la perte de l'accès aux produits de refuge structuré.

Au Canada, les plans de gouvernance en GRI ont joué un rôle essentiel. Ils ont assuré la durabilité des caractères de résistance aux insectes des hybrides de maïs biotechnologiques. Pour assurer l'efficience continue des plans de gouvernance de la GRI, CropLife Canada a conçu un « Programme d'assurance de gestion de la résistance des insectes » (PGRI). Il inclut un programme d'évaluation à la ferme.

Le PGRI favorise la compréhension par les producteurs et leur respect des exigences en matière de refuge pour le maïs Bt. L'approche à multiples facettes vise à :

- Accroître sensiblement le respect de l'adhésion aux exigences en matière de refuge ;
- Se concentrer sur les zones et les exploitations où la non-application du refuge crée le plus grand risque ;
- Fournir un outil de dissuasion crédible, équitable et efficace à la non-application du refuge ;
- Faciliter une utilisation responsable de la technologie.

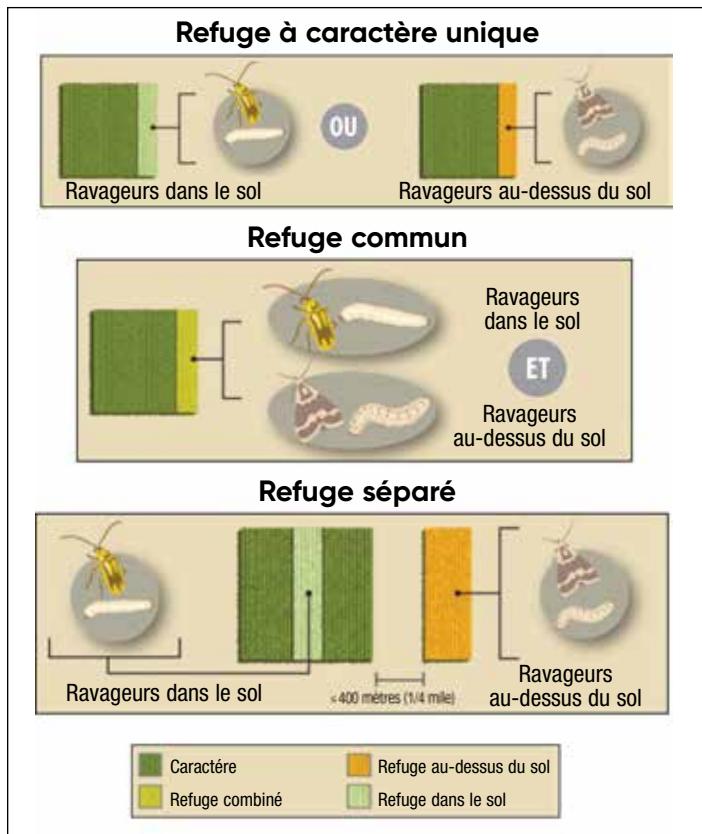
Le processus d'évaluation à la ferme sert à identifier les producteurs récalcitrants à la mise en œuvre des exigences du refuge. Par l'utilisation d'une approche progressive, le processus les ramène au respect des exigences. Le tout, sans créer de barrières déraisonnables à l'utilisation responsable de la technologie Bt. Afin d'accroître efficacement la conformité des producteurs aux exigences de refuge appropriées, les évaluations à la ferme ciblent les producteurs qui ont acheté plus de 80 % de maïs Bt pour l'année de semis en cours, tel que déterminé par l'examen des factures de chaque entreprise.

Exigences en matière de refuge structuré

Les exigences en matière de refuge structuré sont de 5 % ou 20 % des acres de maïs semés pour les produits protégés contre la pyrale du maïs. Elles sont de 20 % pour les produits protégés contre la chrysomèle des racines du maïs.

Options d'ensemencement de refuges structurés pour les produits au-dessus du sol, en-dessous du sol et au-dessus+en-dessous du sol

Un **refuge à caractère unique** est un **refuge** qui peut être utilisé pour la chrysomèle des racines du maïs ou pour la pyrale du maïs, mais pas pour les deux. Un **refuge commun** est un champ unique qui sert de refuge à la fois à la pyrale et à la chrysomèle du maïs. Un **refuge séparé** est un refuge conçu exclusivement pour la pyrale du maïs ou exclusivement pour la chrysomèle des racines du maïs — par exemple, un produit Bt superposé peut nécessiter deux refuges séparés.



Sélectionner un hybride similaire pour le refuge structuré

L'une des clés de l'établissement d'un refuge efficace est la sélection d'un hybride approprié — agronomiquement similaire à l'hybride Bt. Cela permet de s'assurer que l'hybride refuge a la même probabilité d'attirer les insectes adultes que le champ Bt. L'hybride refuge doit correspondre à l'hybride Bt en ce qui a trait à la maturité, la vigueur hâtive et la grandeur des plants.

Gestion des refuges

Les pratiques de gestion sur les acres de refuge et sur les acres de maïs Bt doivent être aussi similaires que possible pour favoriser le développement parallèle des hybrides.

- Pour être efficace, le refuge doit être de la bonne taille et à la bonne distance du champ Bt. Il doit être ensemencé avec un hybride similaire dans le cadre de pratiques de gestion similaires.
- Semer le refuge en même temps que l'hybride Bt.
- Les programmes de fertilisants, y compris le démarreur et l'épandage en bandes, devraient être similaires.
- Utiliser le même système de travail du sol dans le champ Bt et dans le refuge. Des opérations différentes de travail du sol peuvent entraîner des niveaux de résidus différents à la surface du sol. Les différences de température du sol pourraient alors entraîner des différences spectaculaires de développement précoce entre le champ Bt et le refuge.
- Réduire les intrants sur le refuge ou le semer sur des terres marginales diminuerait également l'efficacité du refuge.
- Si le refuge est semé sur un sol en rotation, le maïs porteur d'un caractère doit également être semé sur un sol en rotation. Si le refuge est semé sur un sol de maïs continu, le maïs porteur d'un caractère peut être semé soit sur un sol de maïs en continu, soit sur un sol en rotation. Il est également recommandé aux producteurs de maïs en continu de semer le refuge au même endroit chaque année.
- Mettre en pratique la lutte antiparasitaire intégrée (LAI) pour préserver les ennemis naturels de la pyrale du maïs, de la chrysomèle des racines du maïs et d'autres insectes nuisibles. Les prédateurs naturels tels que les coléoptères et les fourmis peuvent contribuer à réduire les populations de larves de la chrysomèle des racines du maïs. La protection des insectes de maïs Bt aide la LAI. Elle facilite la lutte contre les ravageurs, car elle ne touche que les insectes ciblés et permet aux insectes bénéfiques de se développer.
- Le maïs soufflé peut être utilisé comme option de refuge, mais pas le maïs sucré et/ou le maïs d'ensilage.

Surveillance du champ

La surveillance des champs Bt pour détecter le dommage causé par les insectes constitue une partie intégrale d'un plan GRI. Si les populations résistantes sont détectées tôt, des mesures alternatives de suppression peuvent être rapidement mises en œuvre pour réduire la population et atténuer la propagation de la résistance. En raison de son importance pour le maintien de l'efficacité de la technologie Bt, l'ACIA impose une surveillance active comme condition d'homologation des produits Bt. Corteva Agriscience demande à ses clients de surveiller les champs Bt. Cela permet de détecter les niveaux inattendus de dommage causé par les insectes. La surveillance permet de le signaler à un représentant. Ce dernier pourra approfondir la recherche. Les acres semés avec des hybrides Bt doivent être correctement marqués lors du semis pour éviter toute confusion lors de la surveillance.

Configuration d'un refuge structuré

Étant donné que les producteurs de maïs Bt utilisent différentes pratiques de gestion, une grande flexibilité est permise dans l'aménagement du refuge. Plusieurs de ces modèles de refuge sont décrits à la page suivante.

Les sondages indiquent que la plupart des agriculteurs sèment le refuge à l'intérieur du champ Bt. Cette proximité accrue augmente l'efficacité du refuge et maximise la superficie de Bt dans le champ.

Refuge dans le champ Bt :

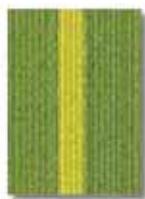
- Bloc
- Périmètre ou contour
- Des bandes de 4 rangs sont requises

Exigences en matière de distance de refuge en champs séparés :

- Des refuges appropriés doivent être semés sur chaque exploitation dont un champ contient du maïs Bt. Autrement dit, vous ne pouvez pas utiliser le champ d'un voisin pour satisfaire aux exigences en matière de refuge.
- Pour les produits Bt de la pyrale du maïs, un refuge doit être semé à moins de 400 mètres (1/4 de mille) de chaque champ de maïs Bt.
- Pour les produits Bt contre la chrysomèle des racines du maïs, le refuge doit être semé à côté des hybrides Bt. Il peut être séparé par un fossé ou une route, mais pas par un autre champ.

Configurations de refuges à un seul caractère (pyrale du maïs ou chrysomèle des racines du maïs) et de refuges communs

Dans le champ



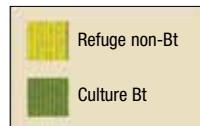
Bloc



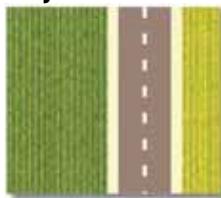
Périmètre



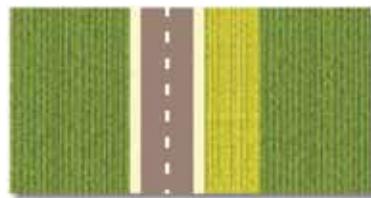
Rangées



Adjacent



Adjacent au champ



Dans le champ adjacent



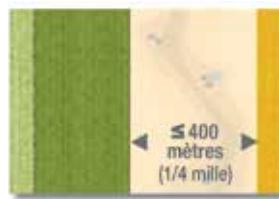
À un seul caractère, pyrale du maïs seulement

Un refuge adjacent peut notamment être séparé par une route, un chemin ou un fossé, mais pas par un autre champ.

Configurations de refuges séparés



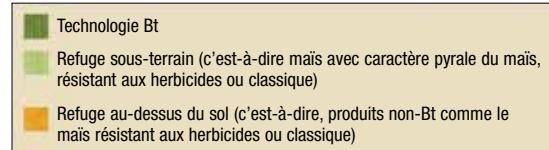
Bloc



Bloc



Rangées



Périmètre

Le refuge de la chrysomèle des racines doit être à l'intérieur du champ Bt. Il peut également être adjacent à ce champ, séparé par une route, un chemin, un fossé ou autre, mais pas par un autre champ. Le refuge de la pyrale du maïs doit être dans le champ Bt, adjacent à ce dernier, ou à moins de 400 mètres (1/4 de mille) du champ Bt.

Calcul d'un refuge structuré



Veuillez consulter ce diagramme relativement aux exemples ci-dessous.

A Total des acres de maïs[†]

B Acres de refuge

C Acres Bt

% Pourcentage de refuge nécessaire : 5% 20% ou 50%

En fonction du nombre total d'acres de maïs

[†] Comprend tous les acres de maïs qui sont en plein champ ou adjacents et qui recevront le produit Bt et son refuge connexe.

LA BONNE MANIÈRE DE CALCULER

L'exemple utilisé correspond à un produit avec un refuge de 20 %.

COMMENCEZ par prendre le nombre **TOTAL** d'acres de maïs que vous souhaitez semer dans une zone.

Exemple

A

200

Multipliez-le par le « **%** » de refuge requis pour le caractère Bt.

Le résultat est le nombre minimum d'**ACRES DE REFUGE Bt**.

Votre champ

A

200

X

%

20 %

=

B

40



Puis, soustrayez le nombre d'acres de votre refuge du nombre total d'acres de maïs.

Voici votre maximum d'**ACRES Bt**.

Exemple

A

200

-

B

40

=

C

160

Votre champ

A

200

-

B

40

=

C

160

Lutte antiparasitaire intégrée

En tant qu'agriculteur, la lutte antiparasitaire intégrée (LAI) vous offre la possibilité d'adapter la façon dont vous gérez les mauvaises herbes, les insectes et les maladies dans vos champs. La LAI inclut l'utilisation responsable des caractères, des produits de protection des cultures et des pratiques de gestion culturelle pour :

- Planter le refuge requis.
- Prévenir l'accumulation d'organismes nuisibles en commençant par un champ propre et en faisant une rotation des cultures et des caractères.
- Utiliser les produits de semences, la technologie d'ensemencement et les taux de semis appropriés à une culture donnée, à une région géographique en particulier.
- Dépister : surveiller les populations de parasites tout au long de la saison de croissance pour déterminer si un traitement est nécessaire.
- Intervenir si nécessaire, en utilisant une combinaison d'approches pour gérer la population d'organismes nuisibles.
- Utiliser des produits de maturité et des calendriers de récolte généralement appropriés, en détruisant rapidement les résidus de récolte.
- Minimiser la survie des ravageurs à l'hiver par des pratiques de gestion du sol.
- Utiliser la rotation des cultures, y compris des produits à caractères différents, pour retarder l'apparition de la résistance.
- Utiliser des produits phytosanitaires à modes d'action multiples pour réduire la probabilité d'apparition de la résistance.

Gestion des mauvaises herbes

La technologie de tolérance aux herbicides vise à offrir une suppression des mauvaises herbes commode, efficiente et économique. Toutefois, l'utilisation intensive à long terme d'un herbicide à un seul mode d'action peut conduire à l'apparition de la résistance à ce mode. Semer des cultures permettant l'utilisation d'herbicides à plusieurs modes d'action dans le cadre d'un programme de LAI s'est avéré capable d'offrir une suppression des mauvaises herbes constante et efficiente, tout en réduisant le potentiel d'apparition de la résistance. Parlez à votre représentant de la tolérance aux herbicides dans vos cultures.

Après un brûlage, porteurs de la technologie Colex-D®, les herbicides Enlist Duo® et Enlist 1® sont les seuls herbicides, contenant du 2,4-D, autorisés pour utilisation en prélevée et en postlevée sur les cultures Enlist®. Consulter les étiquettes des herbicides Enlist pour connaître les espèces de mauvaises herbes supprimées. D'autres exigences reliées à la gouvernance d'utilisation de ce produit sur les cultures Enlist, y compris le Guide d'utilisation du produit Enlist® se trouvent à www.Enlist.com. Toujours lire et suivre les directives de l'étiquette.

Groupes d'herbicides

La *Weed Science Society of America* classe les herbicides en différents groupes en fonction de leur mode d'action. Si une population donnée de mauvaises herbes présente des plants résistants à un herbicide d'un groupe, il se peut que cette population de mauvaises herbes ne puisse être gérée efficacement en utilisant uniquement d'autres herbicides de ce groupe. Cependant, cette population de mauvaises herbes peut peut-être être gérée avec un herbicide d'un autre groupe d'herbicides, seul ou en combinaison avec un herbicide de ce même groupe, ou en utilisant d'autres pratiques de gestion des mauvaises herbes, comme des pratiques mécaniques. Il convient de noter que la classification des herbicides peut ne pas, dans toutes les circonstances, gérer les mauvaises herbes résistantes à des herbicides en particulier. Veuillez consulter votre représentant, le service de vulgarisation de la province, les consultants professionnels ou d'autres personnes qualifiées pour discuter des mesures appropriées de lutte contre les mauvaises herbes qui semblent présenter une résistance à un herbicide particulier.

Lutte antiparasitaire intégrée (LAI)

Il n'existe aucun programme « universel » de gestion des mauvaises herbes. Nous vous recommandons de demander conseil à votre agronome ou conseiller technique local. Il vous aidera à mettre au point une solution locale de gestion intégrée des mauvaises herbes qui utilise les concepts largement acceptés des bonnes pratiques de gestion (BPG).

Maintenir les champs propres en utilisant les BPG suivantes :

1) COMMENCER À L'AIDE D'UN CHAMP PROPRE

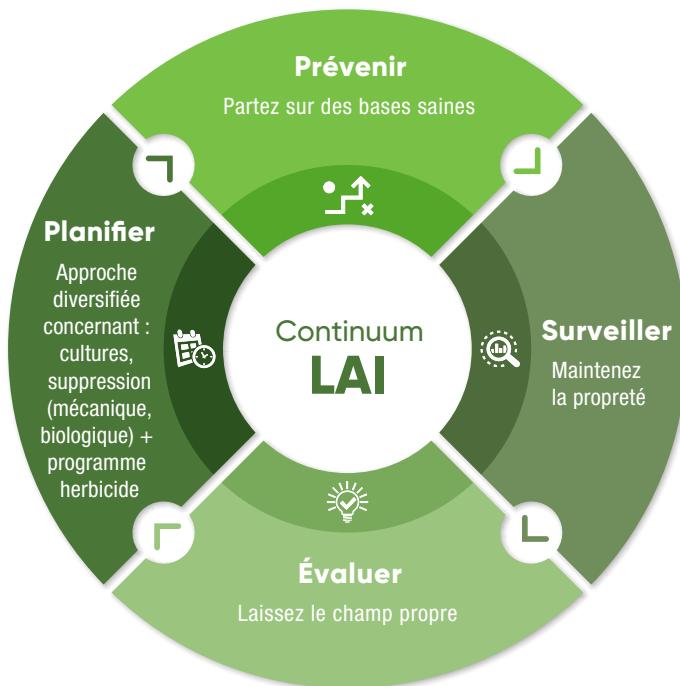
- a. Examiner les champs avant et après l'utilisation de toute tactique de gestion
- b. Tenir des registres précis des tactiques de gestion utilisées et de leurs résultats, y compris toute indication de changement de réaction en présence de mauvaises herbes difficiles à supprimer
- c. Éliminer les mauvaises herbes tôt, généralement avant qu'elles ne dépassent 15 cm de hauteur

2) MAINTENIR LA PROPRIÉTÉ

- a. Utiliser le(s) herbicide(s) approprié(s) selon le spectre des mauvaises herbes, avec les doses et le moment d'application indiqués
- b. Faire une rotation des modes d'action pour vous assurer que les herbicides utilisés permettent de lutter efficacement contre les espèces de mauvaises herbes ciblées présentes dans votre champ.
- c. Incorporer des pratiques agronomiques saines qui améliorent la capacité de votre culture à concurrencer efficacement les mauvaises herbes.

3) LAISSER LE CHAMP PROPRE

- a. Supprimer les échappées de mauvaises herbes qui peuvent se produire avant ou après la récolte.
- b. Nettoyer soigneusement l'équipement pour éviter la propagation des mauvaises herbes d'un champ à l'autre.



Mauvaises herbes résistantes aux herbicides

La résistance des mauvaises herbes est un problème sérieux dont nous devons tous tenir compte lors de la planification de notre programme de gestion intégrée des mauvaises herbes. La résistance aux herbicides est la capacité d'un biotype de mauvaise herbe à survivre à une application d'herbicide, alors que dans des circonstances normales, cet herbicide appliqué à la dose recommandée tuerait la mauvaise herbe. Le Comité d'action contre la résistance aux herbicides (*Herbicide Resistance Action Committee* — HRAC) propose une aide supplémentaire pour confirmer la résistance aux herbicides sur son site Web hracglobal.com. Il importe de comprendre le risque que présente la résistance aux herbicides. Le tableau 1 ci-dessous aide à évaluer le risque de l'apparition de la résistance dans chaque champ.

La sensibilisation des producteurs à la présence de mauvaises herbes résistantes aux herbicides et leur gestion font partie d'un programme de désherbage réussi. La résistance présumée aux herbicides est définie comme la situation où les trois indicateurs suivants sont présents sur un site ou un emplacement :

- Absence de suppression d'une espèce de mauvaises herbes normalement éliminée par l'herbicide à la dose appliquée, surtout s'il supprime les mauvaises herbes adjacentes ;

■ Une étendue de plants non supprimés d'une espèce de mauvaises herbes en particulier ; et

■ Les plants survivants se sont mélangés à des individus supprimés de la même espèce.

Lorsque la résistance aux herbicides est confirmée, d'autres pratiques de gestion des mauvaises herbes doivent être employées afin de supprimer et de prévenir la propagation d'une population de mauvaises herbes résistantes aux herbicides. Votre représentant Corteva Agriscience peut vous fournir des recommandations concernant une mauvaise herbe résistante à un herbicide particulier. Tout incident de non-performance contre une mauvaise herbe spécifique de l'herbicide utilisé doit être signalé à votre représentant Corteva, au détaillant local ou à l'agent de vulgarisation du comté. Les étiquettes des produits herbicides de Corteva comportent un libellé sur la gestion de la résistance des mauvaises herbes. Les étiquettes approuvées, y compris leurs ajouts, doivent être en possession de l'utilisateur au moment de l'application du pesticide. Elles peuvent être obtenues en contactant l'agence responsable des pesticides de votre province ou en consultant le site Web www.cdms.net. Les étiquettes sont également accessibles à www.corteva.ca.

**Tableau 1. Évaluation du risque d'apparition d'une résistance par espèce ciblée.
(Les principaux facteurs de risque au sein d'un système de culture)**

Option de gestion	Risque de résistance		
	Faible	Modéré	Élevé
Mélange d'herbicides ou rotation des modes d'action (MOA) dans le système de culture	≥3 MOA	2 MOA	1 MOA
Suppression intégrée des m. h.	Culturale, mécanique et chimique	Culturale et chimique	Chimique seulement
Utilisation du même MOA par saison	Une fois	Plus d'une fois	Plusieurs fois
Système de culture	Rotation complète	Rotation limitée	Pas de rotation
Statut de résistance au MOA	Inconnue	Limitée	Commune
Infestation de mauvaises herbes	Faible	Modérée	Élevée
Suppression au cours des trois dernières années	Bonne	En déclin	Piètre



CORTEVA AGRISCIENCE NE FAIT AUCUNE REPRÉSENTATION, GARANTIE OU RECOMMANDATION CONCERNANT L'UTILISATION DE PRODUITS FABRIQUÉS OU COMMERCIALISÉS PAR D'AUTRES SOCIÉTÉS, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, CEUX QUI SONT ÉTIQUETÉS POUR UTILISATION DANS DES CULTURES CONTENANT LA TECHNOLOGIE CORTEVA. CORTEVA AGRISCIENCE ET SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES DÉCLINENT SPÉCIFIQUEMENT TOUTE RESPONSABILITÉ QUANT À L'UTILISATION DE CES PRODUITS DANS LES CULTURES CONTENANT LA TECHNOLOGIE CORTEVA. TOUTES LES QUESTIONS ET PLAINTES CONCERNANT L'UTILISATION DE PRODUITS FABRIQUÉS OU COMMERCIALISÉS PAR D'AUTRES SOCIÉTÉS, OU L'IMPACT SUR LA TECHNOLOGIE CORTEVA DE L'UTILISATION DE CES PRODUITS, DOIVENT ÊTRE ENVOYÉES À CES SOCIÉTÉS. IL EST DE L'OBLIGATION DU CULTIVATEUR DE LIRE ET DE SUIVRE LES EXIGENCES DE L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT. CORTEVA ET SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES NE SONT PAS RESPONSABLES DE LA MAUVAISE UTILISATION OU DE LA MAUVAISE APPLICATION PAR UN CULTIVATEUR DES PRODUITS, Y COMPRIS LES PESTICIDES.

Vous trouverez des informations supplémentaires de gouvernance sur le site www.corteva.ca/en/trait-stewardship.html ou veuillez consulter votre représentant. Vous pouvez également contacter Corteva Agriscience au : 1-800-258-3033.

Surveiller les insectes nuisibles

Il importe de surveiller attentivement les champs pour détecter tous les parasites afin de déterminer si un traitement avec une méthode de lutte contre les parasites est nécessaire. Les techniques de dépistage et les traitements correctifs de lutte contre les ravageurs devraient tenir compte du fait que les larves doivent éclore et se nourrir avant que les technologies phytosanitaires incorporées aient un effet sur les ravageurs. Le dépistage doit être effectué régulièrement, en particulier après les périodes de ponte importante ou soutenue (surtout pendant la floraison), afin de déterminer si la survie des larves est importante dans un champ particulier.

Gestion de la chrysomèle des racines du maïs

Pour les producteurs de maïs, depuis des décennies, la chrysomèle des racines du maïs est l'un des principaux ravageurs. Les pertes de rendement et les coûts de traitement sont évalués à un milliard de dollars annuellement¹. La forte dépendance à l'égard des tactiques de lutte individuelle, telles que les insecticides (appliqués au sol et pulvérisés sur les plants adultes), a entraîné l'apparition de populations résistantes². Les chrysomèles des racines se sont également adaptées aux pratiques culturales. Même si elle est la principale option de gestion pour aider à gérer les populations de chrysomèles, occasionnellement, la rotation des cultures a été rendue inefficace dans certaines régions. Les causes sont des changements de comportement, comme la ponte des œufs dans le soya (chrysomèle occidentale du maïs) et l'éclosion retardée des œufs dans le maïs (diapause prolongée dans la chrysomèle du maïs)³. Les chrysomèles ont démontré à plusieurs reprises une remarquable capacité d'adaptation aux tactiques de gestion. La venue du maïs Bt contre la chrysomèle des racines du maïs a ajouté un autre outil précieux pour supprimer ces ravageurs⁴. Néanmoins, comme toute tactique de contrôle, l'utilisation répétée de la même technologie au fil du temps peut entraîner une résistance⁵.

Détermination de la résistance chez la chrysomèle au maïs Bt

La résistance de la chrysomèle des racines à certains produits du maïs Bt a été documentée^{6,7}. Malheureusement, il peut être difficile de reconnaître la résistance à ces premiers stades. Des niveaux élevés de dommages aux racines ou de verse sur les produits protégés par Bt ne sont souvent que le premier indice. Les dommages aux plants ne constituent pas à eux seuls une preuve définitive de résistance. Les données de recherche suggèrent que, sous des populations très importantes de chrysomèles des racines, les plants protégés par le Bt peuvent supporter une alimentation importante de leurs racines en l'absence de résistance⁸. Cela est dû

à la dose non élevée et aux modes limités d'expression des protéines Bt dans les racines. Les données de recherche suggèrent également qu'au cours d'une exposition répétée au maïs Bt (utilisation continue du produit pendant plusieurs années), une augmentation de la survie de la chrysomèle des racines peut se produire. Cela entraîne des dommages aux racines chez des populations moindres de chrysomèles, même en l'absence d'une résistance complète⁹. **C'est pourquoi il est impératif d'utiliser un plan de gestion de la chrysomèle à multiples facettes. Il interrompt l'exposition continue de la population de chrysomèles à la même tactique d'une année à l'autre. En fin de compte, un tel plan ralentit la vitesse à laquelle la résistance peut évoluer. Le dépistage, les meilleures pratiques de gestion et le signalement à votre représentant de toute blessure inattendue aux plants constituent les clés de la compréhension de l'évolution de la résistance dans vos champs.**

Élaboration d'un programme de gestion de la chrysomèle des racines pour votre entreprise

Des recherches menées par Corteva Agriscience et des universités suggèrent que l'utilisation continue et ininterrompue de la même technologie Bt contre la chrysomèle des racines du maïs peut entraîner une diminution de la sensibilité de la chrysomèle à cette technologie. Elle peut entraîner une réduction de l'efficacité du produit contre ces ravageurs. Pour aider à maintenir l'efficacité des produits contre la chrysomèle des racines du maïs Bt, il est essentiel d'élaborer un plan de gestion de la lutte contre la chrysomèle des racines à plusieurs facettes. Votre représentant ou les professionnels de la vulgarisation de votre région peuvent vous aider à concevoir les meilleures pratiques de gestion pour votre entreprise. Veuillez contacter votre représentant ou consulter le service de vulgarisation universitaire pour obtenir plus d'informations concernant les directives de GRI, les meilleures pratiques de gestion. Cela vous permettra aussi de comprendre s'il y a eu un changement dans la documentation quant à la sensibilité ou à la résistance des insectes nuisibles dans votre région. Veuillez vous référer à la page suivante pour les meilleures pratiques de gestion de la chrysomèle des racines du maïs.

L'utilisation d'insecticides appliqués au sol avec le maïs Bt protégé contre la chrysomèle des racines du maïs n'est pas recommandée pour lutter contre celle-ci. Cette utilisation peut avoir lieu dans des circonstances limitées et à la suite d'une consultation auprès d'un service de vulgarisation, d'un consultant en cultures ou d'autres experts locaux. Les applications d'insecticides au sol ne devraient pas être nécessaires pour lutter contre la chrysomèle des racines du maïs en présence de(s) produit(s) de maïs Bt à caractères superposés.

¹ Tinsley, N. A., R. E. Estes, P. M. Schrader and M. E. Gray. 2014. Evaluating multiple approaches for managing western corn rootworm larvae with seed blends. *J. Applied Entomol.*, doi: 10.1111/jen.12134.

² Meinke, L. J., B. D. Siegfried, R. J. Wright, and L. D. Chandler. 1998. Adult susceptibility of Nebraska western corn rootworm (Coleoptera: Chrysomelidae) populations to selected insecticides. *J. Econ. Entomol.* 91:594-600.

³ Krysan J., D. Foster, T. Branson, K. Ostlie, and W. Cranshaw. 1986. Two years before the hatch: rootworms adapt to crop rotation. *Bull. Entomol. Soc. Am.* 32: 250-253.

⁴ James C. 2012. Global status of commercialized biotech/GM crops: 2012. International Service for the Acquisition of Agri-biotech Applications Brief No. 44. ISAAA, Ithaca, NY.

⁵ Tabashnik, B. E., D. Mota-Sánchez, M. E. Whalon, R. M. Hollingworth, and Y. Carrière. 2014. Defining terms for proactive management of resistance to Bt crops and pesticides. *J Econ Entomol.* 107: 496-507.

⁶ Gassmann, A. J., J. L. Petzold-Maxwell, E. H. Clifton, M. W. Dunbar, A. M. Hoffmann, et al. 2014. Field-evolved resistance to Bt maize by western corn rootworm. *PLoS ONE* 8, e22629.

⁷ Gassmann A. J., J. L. Petzold-Maxwell, E. H. Clifton, M. W. Dunbar, A. M. Hoffmann, et al. 2014. Field-evolved resistance by western corn rootworm to multiple *Bacillus thuringiensis* toxins in transgenic maize. *Proc. Natl. Acad. Sci. USA* 111: 5141-5146.

⁸ Gray, M. E., K. L. Steffey, R. E. Estes, and J. B. Schroeder. 2007. Responses of transgenic maize hybrids to variant western corn rootworm larval injury. *J. Applied Entomol.* 131: 386-390.

⁹ Nowatzki, T. M. S. A. Lefko, R. R. Binning, S. D. Thompson, T. A. Spencer and B. D. Siegfried. 2008. Validation of a novel resistance monitoring technique for corn rootworm (Coleoptera: Chrysomelidae) and event DAS-59122-7 maize. *J. Applied Entomology*, doi: 10.1111/j.1439-0418.2008.01270.x.



CHRYSONÈLE DES RACINES DU MAÏS

PRATIQUES EXEMPLAIRES DE GESTION

Pour gérer efficacement la chrysomèle des racines du maïs (CRM), mettez en œuvre un plan sur plusieurs années qui comprend une variété de tactiques.

ROTATION DES CULTURES



PRODUITS PRÉSENTANT PLUSIEURS CARACTÈRES BT CONTRE LA CRM



INSECTICIDES APPLIQUÉS À LA SEMENCE, AU SOL OU À LA FEUILLE



ÉVALUATION DU RISQUE

- Avez-vous semé planté les mêmes caractères contre la CRM pendant des années consécutives dans les mêmes champs?
- Avez-vous remarqué une grande population de CRM?
- Avez-vous observé des dommages aux racines causés par les larves de la CRM?
- Vos champs sont-ils une monoculture de maïs?





PRATIQUES EXEMPLAIRES DE GESTION



1 Semer le refuge requis

1



2 Rotation des cultures

2



Rotation au moins tous les trois ans dans les cas suivants :

- dans les systèmes continus et à long terme de culture du maïs;
- si les populations de CRM sont élevées;
- si des problèmes liés à la performance du caractère associé à la CRM apparaissent.

Dans des zones où il existe des variétés de CRM résistantes à la rotation, par exemple dans le cas de diapausas prolongées ou dans les zones de culture du soya, il peut être nécessaire de prendre d'autres mesures de gestion de la CRM l'année suivante.

3 Rotation des caractères

3



- Utilisez des hybrides Bt dotés de plusieurs modes d'action pour le contrôle de la CRM lorsque vous le pouvez.
- S'il vous est impossible d'utiliser un hybride doté de plusieurs modes d'action pour le contrôle de la CRM, passez à un hybride traité Bt qui contrôle la CRM.
- Utilisez un hybride non-Bt avec un insecticide.

Gestion de la CRM avec des insecticides



ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER RELATIVEMENT À LA GESTION DE LA CRM ADULTE

- Inspectez les champs à la recherche de CRM adultes au stade de l'apparition des soies (généralement juillet et août). En effet, les CRM adultes se nourrissent de la barbe de maïs, ce qui peut réduire le rendement.
- La vaporisation foliaire est envisageable si la population de CRM atteint un seuil de nuisibilité économique (un insecte par plante)¹.
- Suivez les recommandations d'un service de formation permanente universitaire ou de votre conseiller en cultures local pour les produits, les taux et le bon moment pour l'application sur des plants adultes afin de réduire les populations de CRM.
- Plusieurs pulvérisations peuvent être nécessaires.

ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER RELATIVEMENT À LA GESTION DE LA CRM AU STADE LARVAIRE

- L'application d'un insecticide à la surface du sol, en sillon ou incorporé au sol (appelé « insecticide appliqué au sol », « insecticide au sol » ou « IAS ») n'est pas recommandée pour le contrôle de la CRM chez les hybrides de maïs traités Bt sauf dans des circonstances bien définies.
- Consultez un service, un conseiller en cultures ou d'autres spécialistes de votre région pour des recommandations lorsque vous envisagez d'adopter une combinaison des caractères contre la CRM et des insecticides appliqués au sol.
- Les insecticides appliqués au sol ne devraient pas être nécessaires pour le contrôle de la CRM avec les hybrides de maïs Bt dotés d'une protection cumulée contre la CRM.

Toutes les photos de chrysomèle des racines du maïs sont de Marlin E. Rice

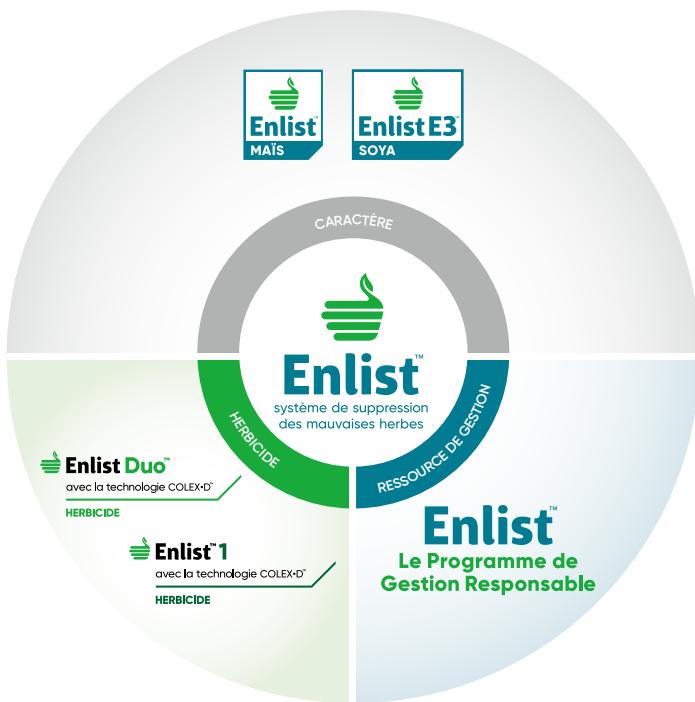
¹Culy, Edwards & Cornelius. 1992. Journal of Economic Entomology 85: 24402446.

© Agricultural Biotechnology Stewardship Technical Committee, 2016

Introduction au système Enlist™ de suppression des mauvaises herbes

Merci d'avoir acheté de la semence qui contient la technologie du système Enlist™ de suppression des mauvaises herbes. Le système Enlist™ de suppression des mauvaises herbes se compose de caractères, d'herbicides et d'une ressource de gouvernance. Le système complet est conçu pour fonctionner comme un ensemble, avec les caractères tolérants aux herbicides Enlist permettant l'utilisation des herbicides Enlist. Cela permet l'utilisation des herbicides Enlist. Pour tirer le meilleur du système Enlist, veuillez suivre les directives qui apparaissent sur l'étiquette, de même que les recommandations incluses dans ce « Guide d'utilisation du produit ».

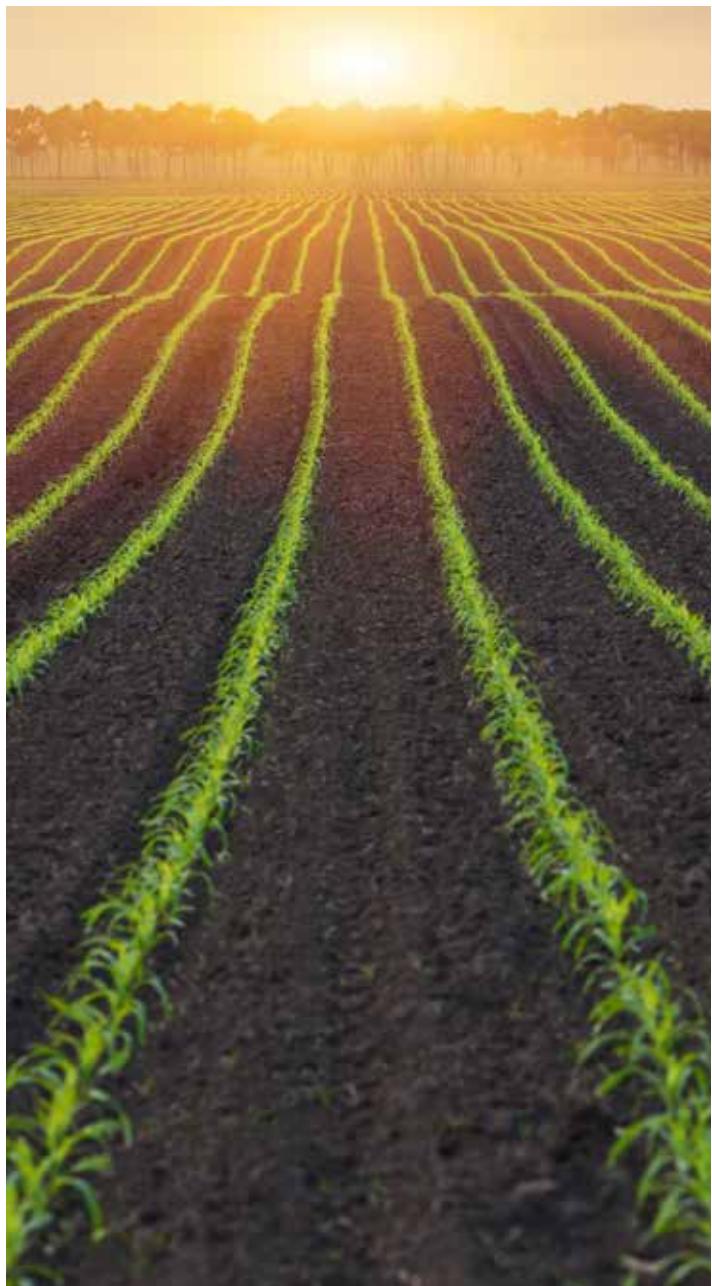
Toujours consulter le guide d'utilisation du produit spécifique à la culture du maïs ou du soya à l'adresse <https://www.corteva.ca/fr/gouvernance-des-caracteres.html>. Avant de semer, veuillez lire et comprendre ce guide. TOUJOURS LIRE ET SUIVRE LES DIRECTIVES DE L'ÉTIQUETTE. Veuillez faire parvenir toutes vos questions concernant ce guide ou les semences contenant les technologies et les caractères Corteva à votre fournisseur de semences ou à Corteva.ca/contactez-nous.



Résumé sur la gouvernance

Ce guide d'utilisation du produit détaille les exigences et les recommandations pour semer du maïs Enlist™ et du soya Enlist E3™. Il explique aussi comment bien utiliser les herbicides Enlist™ avec la technologie Colex-D™. Ce guide n'est pas une étiquette de produit pesticide. Il vise à fournir de l'information additionnelle et à souligner les utilisations approuvées selon l'étiquette spécifique à chaque produit.

L'utilisation responsable et la bonne gouvernance des maïs Enlist™, des soyas Enlist E3™ et des herbicides Enlist™ sont essentielles. Cela assurera leur efficacité et leur performance pour des années à venir sur votre ferme. **Lire et suivre toutes les précautions et directives apparaissant sur l'étiquette des herbicides Enlist Duo™ et Enlist™ 1 lorsqu'ils sont utilisés sur les cultures Enlist, de même que celles de tous les autres produits de pesticides appliqués avec les cultures Enlist.** Comme producteur qui sème du maïs Enlist™ et du soya Enlist E3™, vous devez être familier et respecter l'entente d'utilisation de la technologie (CUT) et ce guide qui y est associé.



Maïs Enlist™



Le caractère Enlist™ confère au maïs une tolérance à l'acide 2,4-dichlorophénoxyacétique « 2,4-D » et aux herbicides aryloxyphénoxy propionate « fop ». Il est combiné à un caractère de tolérance au glyphosate dans les hybrides de maïs Enlist™. Cela donne l'avantage de la tolérance aux applications sur la culture de l'herbicide Enlist™ pour réduire la concurrence des mauvaises herbes. Les herbicides

Enlist Duo™ et Enlist™ 1, de même que l'utilisation d'autres herbicides homologués pour le maïs fournissent des modes d'action alternatifs. Ils permettent de gérer les mauvaises herbes coriaces et résistantes dans le cadre des pratiques de gestion du maïs Enlist™.

En plus de la tolérance aux herbicides, certains hybrides Enlist peuvent contenir des caractères Bt qui leur confèrent une protection contre les insectes. Si vous achetez des hybrides porteurs des caractères Bt, vous devez aussi suivre les exigences de la gestion de la résistance aux insectes. Consultez le « Guide d'utilisation du produit pour maïs » de Corteva concernant les exigences de refuge situé à <https://www.corteva.ca/fr/gouvernance-des-caracteres.html>.

Tolérance aux herbicides des maïs Enlist

	SMARTSTAX™ ENLIST™	POWERCORE™ ENLIST™	ENLIST™ ROUNDUP READY® 2
2,4-D CHOLINE	Tolérant	Tolérant	Tolérant
GLYPHOSATE	Tolérant	Tolérant	Tolérant
HERBICIDES ¹ «FOP»	Tolérant	Tolérant	Tolérant
GLUFOSINATE ²	Tolérant	Tolérant	Not Tolérant
HERBICIDES À BASE DE CYCLOHEXANÉDIONE (« DIM »)	Not Tolérant	Not Tolérant	Not Tolérant

1.2 TOLÉRANCE À L'HERBICIDE

Certains hybrides de maïs Bt sont offerts avec les caractères de tolérance aux herbicides Roundup Ready® et LibertyLink®. Cela les rend tolérants aux applications en postlevée d'herbicides à base de glyphosate et de glufosinate-ammonium (Liberty 200 SN). Les produits de maïs non Bt avec le caractère Enlist™ peuvent ne pas contenir de tolérance au glufosinate. Voir l'étiquette du sac pour vérifier la tolérance à l'herbicide. Tous les herbicides FOP ne sont pas étiquetés pour être utilisés sur les produits de maïs Bt porteurs du caractère Enlist. Avant toute utilisation, vérifier sur l'étiquette du produit que celui-ci est bien destiné à être utilisé sur du maïs Bt doté du caractère Enlist. Vérifier le système de suppression des mauvaises herbes avant de faire des applications d'herbicides en postlevée. Toujours lire et suivre les directives de l'étiquette. L'utilisation en postlevée d'un herbicide sur un hybride de maïs non porteur du caractère de tolérance à cet herbicide causera des dommages à la culture.

Suppression du maïs volontaire

Le maïs Enlist™ est tolérant au 2,4-D choline, au glyphosate et aux herbicides « FOP » comme Assurance® II (quizalofop) ou Venture L® (fluazifop-p). Pour la suppression du maïs volontaire Enlist™ dans le soya, il est recommandé d'utiliser un herbicide « dim », le cyclohexanédione « dim » (soit Select®, Centurion®, Statue®, Arrow All-in (clethodim), ou Poast Ultra® (sethoxydim)).

Coexistence

Naturellement, le maïs existe par pollinisation croisée. Il n'est pas rare de voir une petite quantité de pollen passée dans les champs voisins. Vous pouvez prendre des mesures pour réduire la présence du pollen non désiré, y compris :

- Maintenir un espace tampon d'une culture autre que du maïs entre les champs contenant des caractères
- Ne pas cultiver de maïs porteur de caractères biotechnologiques du côté des vents dominants des autres champs
- Discuter à l'avance de vos plans de cultures avec vos voisins

Herbicides autorisés avec les maïs Enlist™

Le maïs Enlist™ contient le gène breveté qui fournit la tolérance aux herbicides 2,4-dichlorophénoxyacétique

« 2,4-D » et aryloxyphénoxy propionate « Fop ». Le caractère Enlist™ est aussi combiné au caractère résistant au glyphosate dans les hybrides de maïs Enlist™.

Après le brûlage, les herbicides Enlist Duo™ et Enlist™ 1 avec la technologie Colex-D™ sont les seuls herbicides contenant du 2,4-D étiqueté pour utilisation en prélevée et en postlevée sur le maïs Enlist™. L'herbicide Assurance II (quizalofop) est le seul herbicide « fop » étiqueté expressément pour l'utilisation en prélevée et en postlevée sur le maïs Enlist™.

Les producteurs devraient utiliser les herbicides Enlist dans le cadre d'un programme de désherbage du maïs Enlist. L'application d'herbicides de prélevée et de postlevée ne font pas partie du groupe 4 et étiquetés pour être utilisés dans le maïs de grande culture aidera à retarder la résistance des mauvaises herbes. On peut trouver à EnlistCanada.ca/fr une liste des produits approuvés qui ne font pas partie du groupe 4 et qui peuvent être mélangés avec les herbicides Enlist.



Les Herbicides Enlist™



Mélange commode, breveté, de 2,4 D choline et de glyphosate.

L'herbicide Enlist Duo™ avec la technologie Colex-D™ combine la performance reconnue du 2,4-D choline et celle du glyphosate dans un mélange breveté commode. L'herbicide Enlist™ 1 est un produit autonome à base de 2,4-D choline doté de la technologie Colex-D. Il offre une flexibilité supplémentaire en matière de mélange en réservoir. Cela vous donne la liberté de le mélanger en réservoir avec le glyphosate de votre choix, le glufosinate ou d'autres partenaires de mélange en réservoir approuvés.

Après un brûlage, Enlist Duo™ et Enlist™ 1 avec la technologie Colex-D™ sont les seuls herbicides contenant le 2,4-D étiqueté pour utilisation en prélevée et en postlevée sur les soyas Enlist E3.

Maîtriser les mauvaises herbes tenaces avec les herbicides Enlist Duo™ et Enlist™ 1

Utiliser les herbicides Enlist™ comme une approche par programme tout au long de la saison pour la gestion des mauvaises herbes sur les cultures porteuses des caractères Enlist.

Les herbicides Enlist gèrent les mauvaises herbes difficiles à contrôler et résistantes aux herbicides, notamment :

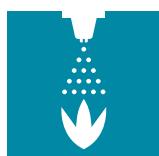
- | | |
|------------------------|--|
| ✓ Vergerette du Canada | ✓ Espèces d'amarantes (y compris l'amarante de Palmer) |
| ✓ Petite herbe à poux | ✓ Canola spontané |
| ✓ Pissenlit | ✓ Abutilon |
| ✓ Herbe à poux géante | ✓ Amarante tuberculée |
| ✓ Kochia | ✓ Renouée liseron |

Pour obtenir la liste complète des mauvaises herbes supprimées, consulter les étiquettes des herbicides Enlist 1 et Enlist Duo.

Caractéristiques sur la cible de la choline 2,4-D avec la technologie Colex-D™

Les herbicides Enlist diffèrent des préparations traditionnelles du 2,4-D ester, amine et autres :

- | | |
|---|--|
| ■ Volatilité quasi nulle | ■ Meilleures caractéristiques de manutention |
| ■ Réduction du potentiel de dérive physique | |



Utiliser le bon taux d'application

Appliquer 1,74 L de l'herbicide Enlist Duo ou 0,73 L de l'herbicide Enlist 1 par acre sur les jeunes mauvaises herbes annuelles en croissance active, conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette du produit.^{4,5}



Numérissez pour plus d'informations sur l'étiquette

Enlist Duo™ herbicide



Enlist™ 1 herbicide



Contient seulement du 2,4-D choline avec la flexibilité de mélange en réservoir.

LES PRATIQUES CLÉS À RETENIR :

- Utiliser les doses indiquées sur l'étiquette pour une meilleure gestion des mauvaises herbes.
- Traiter lorsque les mauvaises herbes sont petites et en pleine croissance.

Les étiquettes des produits Enlist Duo et Enlist 1 contiennent également des informations importantes sur les exigences en matière de matériel d'application, les restrictions et les précautions, et la gestion des mauvaises herbes.

LES DOSES⁴ D'APPLICATION POUR LES MAÏS ENLIST

	LES DOSES D'APPLICATION	RECOMMANDATION DE DOSE D'APPLICATION (MAUVAISES HERBES RÉSISTANTES ET DIFFICILE À CONTRÔLER)
L'herbicide Enlist Duo	1,18 - 1,74 L/ac	1,74 L/ac
L'herbicide Enlist 1	0,3 - 0,73 L/ac	0,73 L/ac

Applications de postlevée sur les cultures Enlist™

Les caractères Enlist™ permettent de multiples options pour les pulvérisations d'herbicides en postlevée. Cela permet de concevoir une approche par programme adaptée à chaque acre. Tenir compte de la pression des mauvaises herbes, des conditions météorologiques et de la situation agronomique lorsque vous évaluez l'approche par programme et les partenaires de l'herbicide Enlist et du mélange en réservoir qui fonctionneront le mieux dans vos champs.

L'HERBICIDE ENLIST DUO™	ENLIST™ 1 HERBICIDE + LIBERTY® 200 SN HERBICIDE ⁶	L'HERBICIDE ENLIST™ 1 LIVRE + GLYPHOSATE
L'herbicide Enlist Duo au taux de 1,74 L/ac	L'herbicide Enlist 1 au taux de 0,73 L/ac	L'herbicide Enlist 1 au taux de 0,73 L/ac
	Liberty 200 SN herbicide @ 1,0 L/ac	Glyphosate au taux de 900 g ma/ha Enlist 1 peut être mélangé en réservoir à un certain nombre de produits approuvés, à base de glyphosate. Un taux d'application minimum de 0,67 L/ac pour une formulation de 540 g/L est recommandé

³ Peut nécessiter une gestion plus étendue, y compris l'application ponctuelle et l'utilisation d'un herbicide résiduel au sol.

⁴ Toujours lire et respecter les directives de l'étiquette du produit.

⁵ Doses recommandées pour la gestion des mauvaises herbes résistantes et difficiles à contrôler

⁶ TOLÉRANCE À L'HERBICIDE Certains hybrides de maïs Bt sont offerts avec les caractères de tolérance aux herbicides Roundup Ready® et LibertyLink®. Cela les rend tolérants aux applications de postlevée d'herbicides à base de glyphosate et de glufosinate-ammonium (Liberty 200 SN). Les produits de maïs non Bt avec le caractère Enlist™ peuvent ne pas contenir de tolérance au glufosinate. Voir l'étiquette du sac pour vérifier la tolérance à l'herbicide. Tous les herbicides FOP ne sont pas étiquetés pour être utilisés sur les produits de maïs Bt porteurs du caractère Enlist. Avant toute utilisation, vérifier sur l'étiquette du produit que celui-ci est bien destiné à être utilisé sur du maïs Bt doté du caractère Enlist. Vérifier le système de suppression des mauvaises herbes avant de faire des applications d'herbicides en postlevée. Toujours lire et suivre les directives de l'étiquette. L'utilisation en postlevée d'un herbicide sur un hybride de maïs non porteur du caractère de tolérance à cet herbicide causera des dommages à la culture.



Approche par programme pour supprimer les mauvaises herbes

Dans les cultures Enlist, pour obtenir les meilleurs résultats en gestion des mauvaises herbes, utiliser un herbicide Enlist dans le cadre d'un programme de lutte contre les mauvaises herbes. Cela améliore la suppression des mauvaises herbes, réduit leur concurrence durant les stades de croissance importants de la culture et aide à gérer la résistance à l'herbicide.

POINTS CLÉS À RETENIR :

- Les herbicides Enlist peuvent être utilisés pour brûlage, en prélevée et en postlevée sur les cultures porteuses du caractère Enlist.
- Suivre les directives de l'étiquette concernant les doses maximales d'utilisation par saison :
 - Ne pas appliquer plus de 3,5 L/ac d'Enlist Duo™ ou 1,46 L/ac d'Enlist™ 1 par saison d'utilisation.
 - Ne pas appliquer plus de deux fois après le stade postlevée dans la même saison.
 - Assurer un minimum de 12 jours entre les applications de postlevée.
- Inclure des herbicides résiduels à large spectre, dans la mesure du possible, pour réduire la pression de sélection des herbicides sur les mauvaises herbes résistantes.⁶

⁶ Demander à votre détaillant de vous recommander des herbicides de prélevée pour votre exploitation.



Avantages de l'approche programme comprenant les herbicides Enlist™

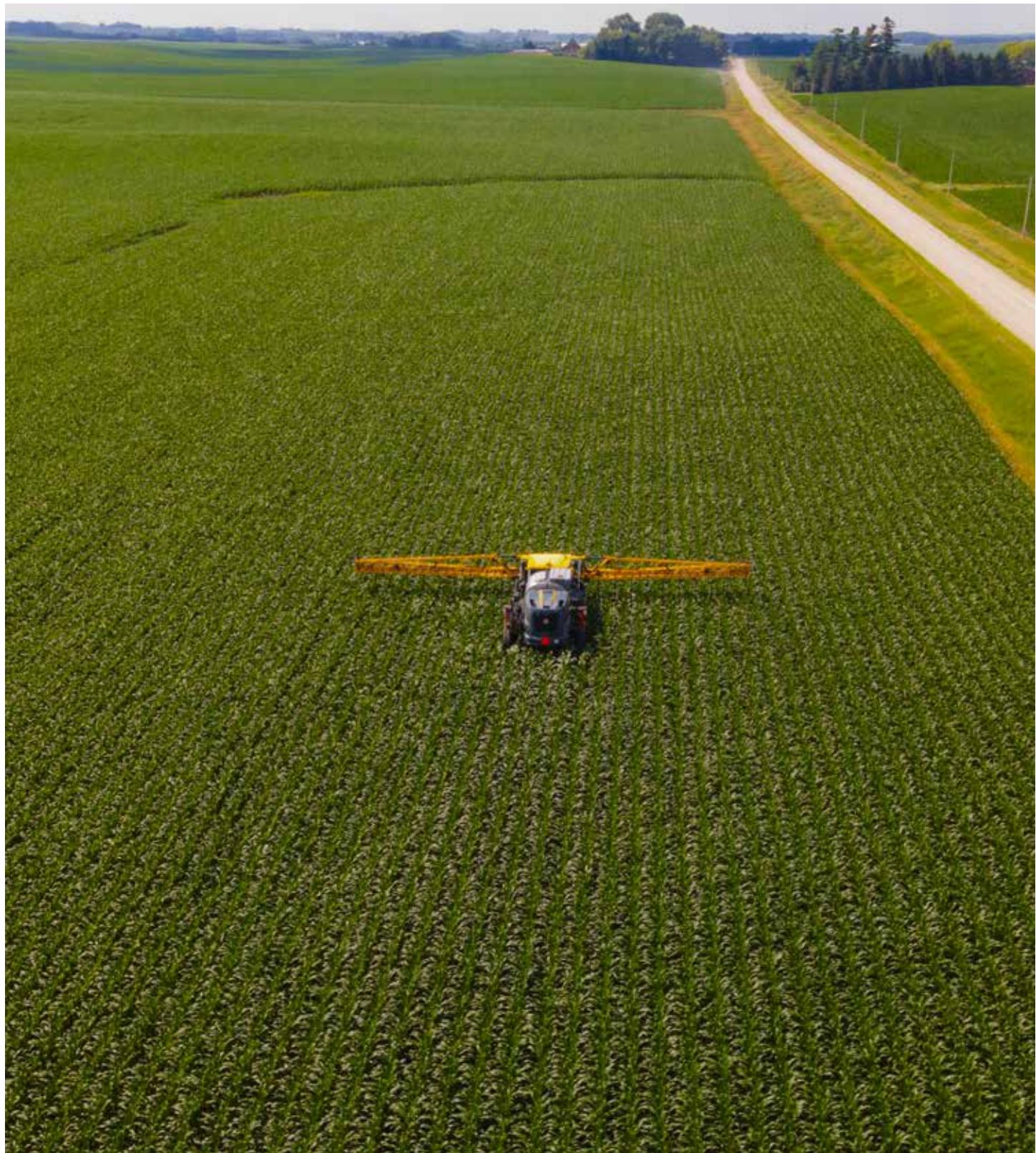
- Élimination de la concurrence d'un large spectre de graminées hâties et de mauvaises herbes à feuilles larges
- Multiples modes d'action pour gestion de la résistance
- Applications ponctuelles de l'herbicide, en postlevée, pour une suppression optimale des mauvaises herbes et une réduction de leur concurrence lorsque la culture est vulnérable





Application

Lire et respecter les directives de l'étiquette du produit, de même que les exigences provinciales et locales reliées à l'application de pesticides. Appliquer les herbicides Enlist™ seulement avec un pulvérisateur adéquatement calibré en utilisant les supports appropriés.



Exigences en refuges des technologies du maïs

Tous les produits décrits dans ce guide d'utilisation ne sont pas disponibles dans toutes les marques. Veuillez consulter le tableau des cotes d'efficacité contre les insectes du maïs à la page 14 pour obtenir plus d'information.

PRODUITS DE REFUGE INTÉGRÉS

	Rapport de mélange	Protection contre les insectes	Caractères herbicides	Refuge supplémentaire	Conception du refuge
	95/5		LL/RR2		Aucun
	95/5		LL/RR2		Aucun
	95/5		LL/RR2/ENL		Aucun
	95/5		LL/RR2/ENL		Aucun
	95/5		LL/RR2		Aucun
	95/5		LL/RR2		Aucun
	95/5		LL/RR2/ENL		Aucun
	95/5		LL/RR2/ENL		Aucun

CB : Pyrale du maïs, **CCM** : Chrysomèle des racines du maïs **LL** : LibertyLink® **RR2** : Roundup Ready® maïs 2 **ENL** : Enlist™



Protection contre les insectes au-dessus du sol



Protection contre les insectes dans le sol



Protection contre les insectes dans le sol et au-dessus du sol

^ Ces produits sont approuvés pour la culture au Canada. Le grain provenant de ces produits a été approuvé dans plusieurs pays importateurs. Les produits à événement unique Optimum® AcreMax® Xtreme sont approuvés pour importation dans l'Union européenne (UE). Toutefois, présentement, les produits à événements superposés ne le sont pas. Toujours suivre et respecter les directives du guide d'utilisation des produits de Corteva Agriscience (GUP). Le GUP exige que vous preniez toutes les mesures sous votre contrôle pour bien gérer et pour confirmer de manière appropriée l'acceptation par votre acheteur des céréales vendues. Veuillez vous assurer que les grains seront livrés seulement à un acheteur ou à un manutentionnaire de céréales qui accepte que les céréales et les sous-produits soient commercialisés sur les marchés nationaux de l'alimentation humaine et animale, de même que sur les marchés d'exportation où ces produits sont autorisés pour l'usage spécifique. Afin d'obtenir plus d'information sur l'état des autorisations réglementaires de ces produits, y compris les composants individuels et les caractères combinés, veuillez consulter le site biotradestatus.com ou visitez seedinnovation.ca/hybrid afin de connaître l'état d'avancement des autorisations de l'UE pour des hybrides spécifiques commercialisés au Canada.

Exigences en refuges des technologies du maïs

Tous les produits décrits dans ce guide d'utilisation ne sont pas disponibles dans toutes les marques. Veuillez consulter le tableau des cotes d'efficacité contre les insectes du maïs à la page 20 pour obtenir plus d'information.

PRODUITS DE REFUGE STRUCTURÉS

	Protection contre les insectes	Caractères herbicides	Refuge supplémentaire	Conception du refuge
		LL/RR2/ENL		À l'intérieur, adjacent, ou jusqu'à 400 mètres (1/4 mi)
		LL/RR2/ENL		À l'intérieur, adjacent, ou jusqu'à 400 mètres (1/4 mi)
		LL/RR2/ENL		Distinct – CB : À l'intérieur, adjacent, ou jusqu'à 400 mètres (1/4 mi) CCM : À l'intérieur ou adjacent

CB : Pyrale du maïs, **CCM** : Chrysomèle des racines du maïs **LL** : LibertyLink®

RR2 : Roundup Ready® maïs 2 **ENL** : Enlist™



Protection contre les insectes au-dessus du sol



Protection contre les insectes dans le sol



Protection contre les insectes dans le sol et au-dessus du sol

Cotes d'évaluations de l'efficacité contre les insectes nuisibles

(au mois d'août 2025)

Niveaux d'efficacité contre des populations d'insectes sensibles basés sur les résultats de Corteva Agriscience et/ou d'entomologistes universitaires indépendants. Les réponses des produits peuvent varier selon le lieu, la population de parasites, les conditions environnementales et les pratiques agricoles.

Divers facteurs, notamment la pression des ravageurs, la sensibilité réduite et la résistance aux insectes de certaines populations de ravageurs, peuvent affecter l'efficacité de certaines technologies du maïs dans certaines régions. Pour aider à prolonger la durabilité de ces technologies, Corteva Agriscience vous recommande de mettre en œuvre des pratiques de LAI comme la rotation des cultures, les tactiques de contrôle cultural et biologique (y compris la rotation des sources de caractères de maïs protégés par Bt), le dépistage des parasites et l'utilisation appropriée des seuils de parasites lors de l'emploi de pratiques de gestion comme l'application d'insecticides.

Vous devez également semer le refuge nécessaire lorsque vous utilisez ces technologies. Veuillez contacter votre représentant ou consulter le service de vulgarisation de votre université locale pour obtenir plus d'informations concernant les directives de GRI, les meilleures pratiques de gestion et pour comprendre s'il y a eu un changement de la documentation quant à la sensibilité ou la résistance des insectes à certains ravageurs dans votre région.

* Le ver de l'épi et le ver-gris occidental du haricot ont été retirés de la déclaration d'utilisation de Corteva Agriscience pour plusieurs produits à base de maïs qui contiennent les protéines Cry1F et qui n'ont pas d'autre mode d'action efficient comme le Vip3Aa. Le retrait a été effectué en raison d'une diminution généralisée de la sensibilité. Cela indique la possibilité d'une résistance aux protéines Cry1 acquise sur le terrain dans la plupart des régions géographiques.

Degré d'efficacité contre les insectes												
Pyrale du maïs	Ver de l'épi de maïs*	Ver-gris occidental du haricot*	Légionnaire d'automne#	Ver-gris noir	Pyrale du Sud-Ouest #	Petit perce-tige du maïs	Pyrale de la canne à sucre	Pyrale du maïs du Sud	Perce-tige lacheté (commun)	Chrysomèle occidentale des racines du maïs#	Chrysomèle septentrionale des racines du maïs	Chrysomèle des racines du maïs du Mexique

Caractères technologiques du maïs

PRODUITS DE REFUGE INTÉGRÉS

Optimum® AcreMax® (pyrale du maïs)	C			C	C	C	C	C	C	S		
Optimum® AcreMax® Leptra® (pyrale du maïs/ver de l'épi de maïs)	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C		
PowerCore® Enlist® Refuge Advanced® (pyrale du maïs)	C	S		C	C	C	C	C	C	S		
PowerCore® Ultra Enlist® Refuge Advanced® (pyrale du maïs/ver de l'épi de maïs)	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C		
Optimum® AcreMax® XTreme (pyrale du maïs/chrysomèle des racines du maïs)	C			C	C	C	C	C	C	S	C	C
Qrome® (pyrale du maïs/chrysomèle des racines du maïs)	C			C	C	C	C	C	C	S	C	C
Vorceed™ Enlist® (pyrale du maïs/chrysomèle des racines du maïs)	C	S		C	C	C	C	C	C	S	C	C
SmartStax® Enlist® Refuge Advanced® (pyrale du maïs/chrysomèle des racines du maïs)	C	S		C	C	C	C	C	C	S	C	C

PRODUITS DE REFUGE STRUCTURÉS

PowerCore® Enlist™ (Pyrale du maïs)	C	S		C	C	C	C	C	C	S		
PowerCore® Ultra Enlist® (pyrale du maïs/ver de l'épi de maïs)	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C		
SmartStax® Enlist™ (Pyrale du maïs/chrysomèle des racines)	C	S		C	C	C	C	C	C	S	C	C

C = supprimée Les populations de ravageurs sont efficacement supprimées par le produit. Il est peu probable qu'une gestion supplémentaire soit nécessaire.

S = réprimée Les populations de ravageurs sont réprimées par le produit. Une gestion supplémentaire peut parfois être justifiée d'un point de vue économique.

Blanc = la population d'organismes nuisibles n'est ni supprimée ni réprimée par le produit.

Tous les codes de produits de refuge intégrés sont basés sur le composant principal.

Coexistence

Pendant des décennies, de multiples systèmes agricoles ont coexisté avec succès au Canada et dans le monde. Les systèmes relient la production initiale aux utilisateurs finaux par le biais de la chaîne d'approvisionnement. Au fil du temps, des pratiques de gestion visant à faciliter ces différents systèmes agricoles se sont développées et ont été continuellement améliorées. Donc, des semences et des grains de haute pureté et de qualité élevée sont offerts pour aider les producteurs, les manutentionnaires et les utilisateurs finaux à maximiser les opportunités et à tirer pleinement parti de la grande variété de technologies disponibles pour chacun. Un exemple de coexistence réussie est la culture de produits de base similaires à proximité les uns des autres, comme le maïs de grande culture, le maïs sucré, le maïs blanc et le maïs soufflé. Les stratégies de coexistence doivent : être conçues pour satisfaire aux exigences du marché, utiliser des normes industrielles et des pratiques de gestion fondées sur des données scientifiques, être flexibles pour offrir la diversité des options et des choix aux producteurs et à la chaîne d'approvisionnement en denrées alimentaires pour les humains et les animaux. Cette flexibilité devrait également inclure la capacité des stratégies de coexistence à être modifiées en fonction de l'évolution des produits, des marchés ou des pratiques. Le succès continu de la coexistence dépend de la coopération, de la communication, de la flexibilité et du respect mutuel de chaque système de culture dans l'ensemble de la chaîne de valeur. Au fil des ans, les producteurs se sont adaptés aux changements et aux innovations en agriculture. Ils y sont parvenus en utilisant de nouvelles pratiques de gestion agricole, de nouvelles technologies et d'autres mesures appropriées. Ils peuvent continuer à le faire.

Il incombe donc à tous les producteurs d'envisager et de mettre en œuvre des pratiques de gestion afin de satisfaire aux règles de commercialisation et de gestion pertinentes requises par le marché final souhaité. Peu importe la culture, l'acceptation d'utiliser des pratiques pertinentes afin de garantir l'intégrité et la commercialité de ses cultures sur le marché visé est inhérente à la profession d'agriculteur. Il veille à mettre en place des pratiques de gestion et de gouvernance appropriées, tenant compte de la gestion agricole de ses voisins. Cela est vrai, quel que soit le marché particulier desservi. Qu'il s'agisse de cultures spécialisées, de cultures à identité préservée, de cultures biologiques, de cultures conventionnelles ou de cultures à caractères biotechnologiques.

Pour les produits jouissant d'une prime, l'agriculteur offre une culture soutenue par un prix spécial sur le marché. Donc, il assume la responsabilité de satisfaire à toute spécification pour laquelle le marché consent à lui payer une prime. De même, pour les produits contenant des caractères biotechnologiques qui peuvent ne pas encore être approuvés sur certains marchés d'exportation ou qui ont des considérations spéciales liées aux pratiques de production (par exemple, l'application d'herbicides, les caractéristiques de spécialité), le producteur assume la responsabilité des conditions

de gouvernance et de la mise en œuvre liées à l'utilisation de ces technologies. La responsabilité ultime incombe au producteur qui produit une culture pour un marché particulier, de mettre en œuvre des pratiques et des exigences de gestion appropriées, y compris celles communiquées par un fournisseur de semences. Il revient également à chaque producteur de communiquer avec ses voisins afin de connaître leurs intentions de semis. Cette démarche permet d'évaluer la nécessité de mettre en place des pratiques de gestion et de coexistence appropriées. En communiquant ce qui est cultivé dans les champs voisins et les implications potentielles de ces cultures sur les décisions de gestion de chaque producteur, ceux-ci peuvent utiliser certaines des considérations de coexistence suivantes. Elles pourront limiter les conflits potentiels, tout en reconnaissant l'occurrence généralement reconnue et acceptée du mouvement de quantités accidentielles de pollen :

- Quelle est la biologie de la culture et quelles sont les caractéristiques du produit, en considérant spécifiquement si la culture est autogame ou allogame ;
- Quelles sont les options qui existent pour arranger ou sélectionner les lieux de semis et les champs afin d'aider à minimiser le potentiel de croisement hétérogène vers une culture ou à partir d'une culture en particulier, par exemple, la pertinence d'avoir des rangs tampons, des brise-vent environnementaux, ou des terres consacrées à la conservation ;
- Quelles sont les options existantes concernant l'échelonnement des périodes de semis pour aider à isoler temporellement une culture donnée du potentiel d'un hétérocroisement non souhaité ;
- Pour une culture en particulier, quelles seraient les options susceptibles d'aider à minimiser le potentiel de mélange par inadvertance pendant les activités de semis, de récolte ou de nettoyage, en considérant l'utilisation de semoirs, de moissonneuses-batteuses, de bacs d'entreposage de semences, de trémies/boîtes à semences, de véhicules de transport et autres équipements avant et après la récolte ; et
- Comprendre les caractéristiques des technologies appliquées ou des outils de lutte contre les ravageurs et l'impact potentiel sur les différents types de cultures semées à proximité.

Sur le marché agricole actuel, les producteurs partagent les objectifs communs d'augmenter la productivité et la rentabilité. Grâce à la planification et à une gestion proactive, la coexistence peut aider tous les producteurs à atteindre leurs objectifs de productivité, de même qu'à assumer leurs responsabilités de gestion tout en respectant les exploitations agricoles du voisinage.



Gouvernance en traitement de semences

Les traitements des semences, fongicides, insecticides, nématicides et produits biologiques compris, jouent un rôle essentiel en agriculture et dans la production d'une récolte saine. En plus d'aider à lutter contre les ravageurs et les maladies en début de saison, ils constituent une alternative viable aux applications foliaires et au sol.

La gestion des traitements de semence et la gouvernance responsable jouent un rôle vital pour conserver un environnement durable, tout en maximisant la santé de la culture. Les pratiques responsables de gouvernance aident à maintenir l'intégrité de la semence et des traitements de semences. Cela permet à la matière active sur la semence de continuer à maximiser les avantages pour la santé du plant par rapport à l'investissement. En outre, ces pratiques minimisent les effets négatifs potentiels chez les producteurs, dans l'environnement et sur les polliniseurs. Ces derniers peuvent être présents au moment du semis.

Manutention

- Toujours lire et suivre les directives ainsi que les recommandations de l'étiquette lors de la manutention et de l'utilisation des semences traitées et des traitements de semences.
- Utiliser l'équipement de protection individuelle comme recommandé sur l'étiquette du produit ou celle de la semence.
- Respecter toutes les précautions de sécurité indiquées sur l'étiquette de la semence.
- Transporter et transférer les semences traitées de façon sécuritaire. Veillez à éliminer les risques de déversement et de poussière.

Pour plus d'information sur la santé des polliniseurs, veuillez visiter le site <http://honeybeehealthcoalition.org>

Ensemencement

- Toujours suivre les recommandations du fabricant du semoir. Éviter l'utilisation excessive de talc et de graphite.

- Demeurer attentif à l'environnement dans et autour de votre champ. Prendre note des ruches d'abeilles à proximité, des plantes à fleurs et des mauvaises herbes qui pourraient attirer les polliniseurs.
- Limiter le mouvement des poussières provenant des emballages de semences contenant le traitement des semences. Par exemple, tenir compte des facteurs comme la vitesse et la direction du vent. Au moment de remplir le semoir, éviter de secouer le fond du sac contenant des semences traitées.
- Ne pas transférer les semences traitées près des ruches d'abeilles actives, en bordure des champs, à côté des plantes en fleurs et de la végétation.
- Dans le cas des semoirs pneumatiques, diriger l'échappement vers la surface du sol.
- S'assurer que toutes les semences sont ensemencées/incorporées à la bonne profondeur dans le sol.
- Suivre les exigences de l'étiquetage pour l'élimination ou l'utilisation des semences en trop.

Élimination et nettoyage

Pour une courte vidéo sur l'élimination et le nettoyage des semences traitées, veuillez cliquer ici ou inscrire ce qui suit dans votre navigateur Web : https://www.youtube.com/watch?v=2XNG_SYXJba

- Éliminer correctement les emballages et contenants de semences conformément aux réglementations nationales et locales, de même que selon la politique de retour des contenants.
- Nettoyer l'équipement de semis de manière à minimiser la poussière.
- Ne pas nettoyer les équipements de semis près des ruches d'abeilles actives, en bordure des champs, à côté des plantes en fleurs et de la végétation.

Corteva Agriscience participe aux meilleures pratiques de gestion de l'industrie en collaborant avec Crop Life Canada, la Coalition canadienne contre les ravageurs du maïs, l'Association canadienne du commerce des semences et AgriRÉCUP.

Exigences de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) concernant la gestion des néonicotinoïdes

Les insecticides de type néonicotinoïdes sont toxiques pour les abeilles. La poussière générée lors de l'ensemencement de semences traitées peut nuire aux abeilles et autres polliniseurs. Pour aider à minimiser la poussière générée lors du semis, veuillez consulter le guide complet intitulé : « Protection des polliniseurs et utilisation responsable des semences traitées — Meilleures pratiques de gestion » sur la page Web de Santé Canada concernant la protection des polliniseurs à : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/securite-produits-consommation/pesticides-lutte-antiparasitaire/agriculteurs-utilisateurs-commerciaux/protection-insectes-polliniseurs.html>

Lors de l'utilisation d'un lubrifiant de flux de semences avec des semences traitées, seul l'agent de fluidité Fluency Agent de Bayer CropScience est autorisé. Suivre attentivement le mode d'emploi de ce lubrifiant pour l'écoulement des graines.

Ne pas remplir ou nettoyer le semoir à proximité des colonies d'abeilles. Éviter les endroits où les abeilles peuvent se rendre pour butiner, comme les cultures en fleurs ou les mauvaises herbes. À la mise en marche du semoir, éviter d'engager le système là où la poussière émise peut entrer en contact avec les colonies d'abeilles.

La semence déversée ou exposée à la surface du sol doit être enterrée ou enlevée de la surface du sol.

Protection des droits de propriété intellectuelle

L'innovation est essentielle à l'avenir de l'agriculture. Elle requiert des décennies de recherche, d'essais, et des centaines de millions de dollars d'investissement avant qu'elle atteigne le marché. Voilà pourquoi Corteva investit chaque jour près de quatre millions de dollars en recherche et développement. Cependant, le détournement des semences, comme la pratique des « sacs bruns » ou celle à « tout-venant » et/ou l'utilisation non conforme de produits de protection des cultures, met en péril l'accès des producteurs à l'innovation.

Il importe de noter que les offres de produits de Corteva Agriscience, même si ce ne sont pas des biotechnologies, peuvent être assorties de plusieurs types de protection de la propriété intellectuelle. Il peut s'agir de technologies de sélection brevetées, de droits d'obtenteur, de caractères transgéniques brevetés et de caractères innés brevetés. Ces éléments sont compris dans les conditions générales d'utilisation figurant dans la convention d'utilisation de la technologie (CUT) de Corteva Agriscience.

Corteva s'engage à protéger la propriété intellectuelle des caractères, des variétés et des hybrides qu'il produit, qu'il vend et qu'il autorise à utiliser sous licence. Nous le faisons afin qu'en bout de piste, nos clients, nos équipes de vente, nos détenteurs de licences et nos partenaires commerciaux en tirent le plus grand bénéfice. Corteva souhaite vous rappeler que certains outils sont conçus pour protéger les innovations, comme les soyas Enlist E3®.

1. Convention d'utilisation de la technologie : Les agriculteurs sont tenus de signer la CUT avant d'obtenir les produits de semences et les caractères de Corteva. La CUT décrit les responsabilités et les obligations du producteur agricole reliées à la propriété intellectuelle fournie par Corteva. Cela inclut le respect et l'adhésion aux guides d'utilisation des produits de Corteva afin que les agriculteurs mettent en œuvre une bonne gestion des produits.

2. Ligne d'information : Semences Canada a introduit un nouvel outil pour aider à sauvegarder l'innovation en matière de semences et à protéger les droits de propriété intellectuelle dans l'industrie de la sélection végétale. La « Ligne d'information sur les semences » est désormais en service. Elle permet de signaler toute activité suspecte concernant les semences et/ou toute violation présumée de la propriété intellectuelle. Les signalements peuvent être effectués en appelant le 1-833-533-6200 ou en remplissant un formulaire en ligne à l'adresse <https://seeds-canada.ca/en/report/>.

Pourquoi une CUT est-elle nécessaire?

- La CUT sert d'entente entre Corteva et son client. Elle indique que le client comprend et accepte d'assumer les responsabilités légales liées à l'achat de ses produits de semences. La CUT protège deux éléments principaux : (1) La technologie (c'est-à-dire le système Enlist® de suppression des mauvaises herbes, le maïs Bt, etc.) et (2) les droits de propriété intellectuelle (p. ex. : le germoplasme, les caractères, les brevets et autres savoir-faire brevetés). Corteva consacre des investissements considérables à la mise en marché de nouvelles technologies, de nouveaux produits, du germoplasme, et de nouveaux caractères. Il importe de protéger ces investissements. Cela permet à Corteva de continuer à financer la recherche de même qu'à entreprendre des initiatives permettant d'agrandir sa clientèle.
- La CUT de Corteva permet aux clients d'accéder aux offres de tous les produits courants et futurs, sans avoir à signer d'autres CUT. L'**avis de mise à jour** est nécessaire pour informer les clients des changements apportés à la CUT. L'avis contient aussi des informations importantes auxquelles le client doit se conformer lors de l'utilisation du produit. Les avis de mise à jour seront produits chaque année. Ils seront distribués par voie électronique ou par la poste. Ils seront également accessibles à <http://www.traits stewardship.com/>.
- La CUT accorde une autorisation limitée à l'agriculteur d'utiliser, d'ensemencer des semences de Corteva Agriscience contenant des technologies provenant de Corteva Agriscience (y compris le germoplasme, les caractères non biotechnologiques et les caractères biotechnologiques) et de produire une seule culture céréalière commerciale.
- La CUT exige que les agriculteurs utilisent et suivent le guide d'utilisation du produit, ainsi que les directives apparaissant sur les étiquettes des produits (semences et herbicides). La CUT interdit certaines activités, telles que la conservation des semences ou l'utilisation d'herbicides non autorisés, y compris sur les cultures Enlist® ou celles tolérantes au glyphosate (le cas échéant).
- Corteva Agriscience surveillera la conformité à la Convention d'utilisation de la technologie et du (des) Guide(s) d'utilisation du produit au moyen de sondages et de visites à la ferme. Vous recevrez peut-être une demande d'information au sujet de la localisation des champs ensemencés avec du maïs Enlist™ et des herbicides appliqués à ces champs. Un manque à respecter les exigences de gouvernance incitera Corteva à agir. Cela pourrait inclure de la formation supplémentaire et des séances pratiques, de la surveillance, et/ou une perte d'accès à la technologie.



Énoncés concernant l'utilisation du produit

Pour plus d'informations sur les brevets de Corteva Agriscience, consultez le site www.traits stewardship.com.

Produit	Déclaration relative à l'utilisation des produits
PRODUITS DE REFUGE INTÉGRÉS	
	<p>Cette semence est un mélange de 5 % de semences refuges et de 95 % de semences contenant le gène Herculex® I de protection contre les insectes. Celui-ci produit une protéine Cry1F de <i>Bacillus thuringiensis</i> (<i>Bt</i>). Il contient également un gène qui produit une protéine Cry1Ab de <i>Bt</i> qui assure une protection ou une répression contre les espèces sensibles que sont la pyrale du maïs, la pyrale du sud-ouest, le ver-gris noir, le légionnaire d'automne, la petite pyrale du maïs, la pyrale du sud, la pyrale de la canne à sucre, la pyrale des tiges. Les réponses des produits peuvent varier selon le lieu, la population de parasites, les conditions environnementales et les pratiques agricoles. Ces protéines et le matériel génétique nécessaire à leur production dans le maïs ont été autorisés pour l'alimentation humaine par Santé Canada, ainsi que pour l'alimentation animale et pour la libération dans l'environnement non confiné par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA).</p> <p>Cette semence contient le gène LibertyLink®. Ces semences et les plantes cultivées à partir de celles-ci produisent la protéine PAT (phosphinothricine acétyltransférase) qui confère une résistance au glufosinate. AVERTISSEMENT : Le gène LibertyLink protégera cet hybride UNIQUEMENT contre les applications du glufosinate. Le gène LibertyLink NE PROTÉGERA PAS cet hybride contre les applications d'autres herbicides qui nécessitent un gène différent de résistance aux herbicides. Avant l'utilisation, toujours lire et suivre les directives indiquées sur l'étiquette de l'herbicide.</p> <p>Cette semence contient la Technologie Roundup Ready® 2. Il offre la sécurité à la culture lorsque des herbicides agricoles étiquetés Roundup® sont appliqués sur la culture selon les directives de l'étiquette. AVERTISSEMENT : Le gène Roundup Ready protégera UNIQUEMENT cet hybride contre les applications de glyphosate lorsque celui-ci est appliqué aux doses indiquées sur l'étiquette. Le gène Roundup Ready NE PROTÉGERA PAS cet hybride contre les applications d'autres herbicides qui nécessitent un gène différent de résistance aux herbicides. Avant l'utilisation, toujours lire et suivre les directives indiquées sur l'étiquette de l'herbicide.</p> <p>Tous les herbicides ne sont pas homologués pour la vente ou l'utilisation dans tous les États ou comtés des États-Unis ou dans toutes les provinces du Canada. Contactez votre agence de réglementation locale pour déterminer si un produit est enregistré pour la vente ou l'utilisation dans votre région. Lisez et suivez toujours les instructions sur l'étiquette.</p> <p>Pour la gestion bénévole : Un code de composant refuge se terminant par « LRE » est un produit Enlist® Corn – REFUGE qui assure la sécurité des cultures pour les applications excessives d'herbicides glyphosate, glufosinate, quizalofop (FOP) et 2,4-D choline contenant Technologie Colex-D® lorsqu'elle est appliquée conformément aux instructions de l'étiquette. Un code de composant refuge se terminant par « LR » ou « 23 » est un produit LibertyLink® Roundup Ready® 2 Technology qui assure la sécurité des cultures pour les applications excessives d'herbicides glyphosate et glufosinate. Reportez-vous au Guide d'utilisation des produits de semences de maïs Corteva sur www.traits stewardship.com pour plus d'informations sur la gestion des bénévoles.</p> <p>AVANT DE SEMER, VOUS DEVEZ SIGNER UNE CONVENTION D'UTILISATION DE LA TECHNOLOGIE ET LIRE LE GUIDE D'UTILISATION DU PRODUIT.</p> <p>DÉCLARATION CONCERNANT LE BREVET : La technologie incorporée à cette semence est protégée par un ou plusieurs brevets canadiens. Ils peuvent être consultés à l'adresse suivante : www.traits stewardship.com. L'achat de ces semences comprend une licence restreinte pour produire une seule culture de maïs au Canada (ou dans un autre pays applicable). L'utilisation des semences d'une telle culture ou de sa descendance est strictement interdite pour : la propagation ou la multiplication des semences, la production ou le développement d'un hybride ou d'une différente variété de semences. La revente ou le transfert de cette semence est strictement défendu.</p> <p>LibertyLink® et le design de la goutte d'eau sont des marques déposées de BASF.</p> <p>®Roundup et Roundup Ready sont des marques déposées du groupe Bayer.</p>



Produit	Déclaration relative à l'utilisation des produits
PRODUITS DE REFUGE INTÉGRÉS	
	<p>Cette semence est un mélange de 5 % de semences refuges et de 95 % de semences contenant le gène Herculex® I de protection contre les insectes. Celui-ci produit une protéine Cry1F de <i>Bacillus thuringiensis</i> (<i>Bt</i>). Il contient également un gène qui produit une protéine Cry1Ab de <i>Bt</i> qui assure une protection ou une répression contre les espèces sensibles que sont la pyrale du maïs, la pyrale du sud-ouest, le ver-gris noir, le légionnaire d'automne, la petite pyrale du maïs, la pyrale du sud, la pyrale de la canne à sucre, la pyrale des tiges et le ver de l'épi du maïs. Les réponses des produits peuvent varier selon le lieu, la population de parasites, les conditions environnementales et les pratiques agricoles. Ces protéines et le matériel génétique nécessaire à leur production dans le maïs ont été autorisés pour l'alimentation humaine par Santé Canada, ainsi que pour l'alimentation animale et pour la libération dans l'environnement non confiné par l'ACIA.</p> <p>Cette semence contient le gène LibertyLink®. Ces semences et les plantes cultivées à partir de celles-ci produisent la protéine PAT (phosphinothricine acétyltransférase) qui confère une résistance au glufosinate. AVERTISSEMENT : Le gène LibertyLink protégera cet hybride UNIQUEMENT contre les applications du glufosinate. Le gène LibertyLink NE PROTÉGERA PAS cet hybride contre les applications d'autres herbicides qui nécessitent un gène différent de résistance aux herbicides. Avant l'utilisation, toujours lire et suivre les directives indiquées sur l'étiquette de l'herbicide.</p> <p>Cette semence contient la Technologie Roundup Ready® 2. Il offre la sécurité à la culture lorsque des herbicides agricoles étiquetés Roundup® sont appliqués sur la culture selon les directives de l'étiquette. AVERTISSEMENT : Le gène Roundup Ready protégera UNIQUEMENT cet hybride contre les applications de glyphosate lorsque celui-ci est appliqué aux doses indiquées sur l'étiquette. Le gène Roundup Ready NE PROTÉGERA PAS cet hybride contre les applications d'autres herbicides qui nécessitent un gène différent de résistance aux herbicides. Avant l'utilisation, toujours lire et suivre les directives indiquées sur l'étiquette de l'herbicide.</p> <p>Tous les herbicides ne sont pas homologués pour la vente ou l'utilisation dans tous les États ou comtés des États-Unis ou dans toutes les provinces du Canada. Contactez votre agence de réglementation locale pour déterminer si un produit est enregistré pour la vente ou l'utilisation dans votre région. Lisez et suivez toujours les instructions sur l'étiquette.</p> <p>Pour la gestion bénévole : Un code de composant refuge se terminant par « LRE » est un produit Enlist® Corn – REFUGE qui assure la sécurité des cultures pour les applications excessives d'herbicides glyphosate, glufosinate, quizalofop (FOP) et 2,4-D choline contenant Technologie Colex-D® lorsqu'elle est appliquée conformément aux instructions de l'étiquette. Un code de composant refuge se terminant par « LR » ou « 23 » est un produit LibertyLink® Roundup Ready® 2 Technology qui assure la sécurité des cultures pour les applications excessives d'herbicides glyphosate et glufosinate. Reportez-vous au Guide d'utilisation des produits de semences de maïs Corteva sur www.traits stewardship.com pour plus d'informations sur la gestion des bénévoles.</p> <p>AVANT DE SEMER, VOUS DEVEZ SIGNER UNE CONVENTION D'UTILISATION DE LA TECHNOLOGIE ET LIRE LE GUIDE D'UTILISATION DU PRODUIT.</p> <p>DÉCLARATION CONCERNANT LE BREVET : La technologie incorporée à cette semence est protégée par un ou plusieurs brevets canadiens. Ils peuvent être consultés à l'adresse suivante : www.traits stewardship.com. L'achat de ces semences comprend une licence restreinte pour produire une seule culture de maïs au Canada (ou dans un autre pays applicable). L'utilisation des semences d'une telle culture ou de sa descendance est strictement interdite pour : la propagation ou la multiplication des semences, la production ou le développement d'un hybride ou d'une différente variété de semences. La revente ou le transfert de cette semence est strictement défendu.</p> <p>LibertyLink® et le design de la goutte d'eau sont des marques déposées de BASF.</p> <p>®Roundup et Roundup Ready sont des marques déposées du groupe Bayer.</p> <p>Agrisure Viptera® est une marque déposée d'une compagnie du groupe Syngenta. Le produit est utilisé sous son autorisation. La technologie Agrisure® incorporée à ces semences est commercialisée avec l'autorisation de Syngenta protection des cultures AG.</p>
Optimum® AcreMax® <i>Leptra</i>	

PRODUITS DE REFUGE INTÉGRÉS

Cette semence est un mélange de 5 % de semences refuges et de 95 % de semences contenant les caractères PowerCore® de protection contre les insectes. Ce produit contient les ingrédients actifs Cry1A.105, Cry2Ab2 et Cry1F, des protéines de *Bacillus thuringiensis* (*B.t.*) qui, ensemble, contrôlent ou répriment la pyrale du maïs, la pyrale du sud-ouest, la pyrale du sud, le ver de l'épi du maïs, le légionnaire d'automne, la pyrale des tiges, la petite pyrale du maïs, la pyrale de la canne à sucre et le ver-gris noir. Les réponses des produits peuvent varier selon le lieu, la population de parasites, les conditions environnementales et les pratiques agricoles. L'utilisation de ces caractères a été approuvée par Santé Canada et l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

Le maïs PowerCore® Enlist® Refuge Advanced® fournit la sécurité à la culture lors d'application sur celle-ci d'herbicides (glyphosate, glufosinate, quizalofop (FOP), choline 2,4-D comptant la technologie Colex-D®) lorsqu'ils sont appliqués selon les directives de l'étiquette. Les produits à base de 2,4-D qui ne contiennent pas la technologie Colex-D® ne sont pas autorisés pour utilisation sur le maïs PowerCore Enlist Refuge Advanced. Après un brûlage, porteurs de la technologie Colex-D®, les herbicides Enlist Duo® et Enlist 1® sont les seuls herbicides, contenant du 2,4-D, autorisés pour utilisation en prélevée et en postlevée sur les cultures Enlist®. Pour obtenir plus d'information, veuillez consulter le « Guide d'utilisation du produit » Enlist et www.Enlist.com. **AVERTISSEMENT :** Le maïs PowerCore Enlist Refuge Advanced tolère les applications des herbicides (glyphosate, glufosinate, FOP et choline 2,4-D). Une application accidentelle d'herbicides incompatibles à cette variété pourrait entraîner une perte totale de la culture. Lorsqu'il utilise les herbicides 2,4-D, le producteur accepte d'utiliser uniquement les produits 2,4-D porteurs de la technologie Colex-D autorisée pour utilisation en conjonction avec les maïs PowerCore Enlist Refuge Advanced. Avant l'utilisation, toujours lire et suivre les directives de l'étiquette de l'herbicide.

Cette semence contient le gène LibertyLink®. Ces semences et les plantes cultivées à partir de celles-ci produisent la protéine PAT (phosphinothricine acétyltransférase) qui confère une résistance au glufosinate. **AVERTISSEMENT :** Le gène LibertyLink protégera cet hybride UNIQUEMENT contre les applications du glufosinate. Le gène LibertyLink NE PROTÉGERA PAS cet hybride contre les applications d'autres herbicides qui nécessitent un gène différent de résistance aux herbicides. Avant l'utilisation, toujours lire et suivre les directives indiquées sur l'étiquette de l'herbicide.

Cette semence contient la Technologie Roundup Ready® 2. Il offre la sécurité à la culture lorsque des herbicides agricoles étiquetés Roundup® sont appliqués sur la culture selon les directives de l'étiquette. **AVERTISSEMENT :** Le gène Roundup Ready protégera UNIQUEMENT cet hybride contre les applications de glyphosate lorsque celui-ci est appliqué aux doses indiquées sur l'étiquette. Le gène Roundup Ready NE PROTÉGERA PAS cet hybride contre les applications d'autres herbicides qui nécessitent un gène différent de résistance aux herbicides. Avant l'utilisation, toujours lire et suivre les directives indiquées sur l'étiquette de l'herbicide.

Tous les herbicides ne sont pas homologués pour la vente ou l'utilisation dans tous les États ou comtés des États-Unis ou dans toutes les provinces du Canada. Contactez votre agence de réglementation locale pour déterminer si un produit est enregistré pour la vente ou l'utilisation dans votre région. Lisez et suivez toujours les instructions sur l'étiquette.

Pour la gestion bénévole : Un code de composant refuge se terminant par « LRE » est un produit Enlist® Corn – REFUGE qui assure la sécurité des cultures pour les applications excessives d'herbicides glyphosate, glufosinate, quizalofop (FOP) et 2,4-D choline contenant Technologie Colex-D® lorsqu'elle est appliquée conformément aux instructions de l'étiquette. Un code de composant refuge se terminant par « LR » ou « 23 » est un produit LibertyLink® Roundup Ready® 2 Technology qui assure la sécurité des cultures pour les applications excessives d'herbicides glyphosate et glufosinate. Reportez-vous au Guide d'utilisation des produits de semences de maïs Corteva sur www.traits stewardship.com pour plus d'informations sur la gestion des bénévoles.

AVANT DE SEMER, VOUS DEVEZ SIGNER UNE CONVENTION D'UTILISATION DE LA TECHNOLOGIE ET LIRE LE GUIDE D'UTILISATION DU PRODUIT.

DÉCLARATION CONCERNANT LE BREVET : La technologie incorporée à cette semence est protégée par un ou plusieurs brevets

canadiens. Ils peuvent être consultés à l'adresse suivante : www.traits stewardship.com. L'achat de ces semences comprend une licence restreinte pour produire une seule culture de maïs au Canada (ou dans un autre pays applicable). L'utilisation des semences d'une telle culture ou de sa descendance est strictement interdite pour : la propagation ou la multiplication des semences, la production ou le développement d'un hybride ou d'une différente

LibertyLink® et le design de la goutte d'eau sont des marques déposées de BASF.

®Roundup et Roundup Ready sont des marques déposées du groupe Bayer.

PowerCore® est une marque déposée du groupe Bayer. PowerCore®, technologies à multiples événements conçues par Corteva Agriscience et Monsanto.



PRODUITS DE REFUGE INTÉGRÉS

Cette graine est un mélange de 5 % de graines refuge et de 95 % de graines contenant les caractéristiques de protection contre les insectes PowerCore® Ultra. Ce produit contient les ingrédients actifs Cry1A.105, Cry2Ab2 et Cry1F, des protéines de *Bacillus thuringiensis* (*B.t.*) qui, et le gène Agrisure Viptera® qui produit une portéine Vip3Aa20 qui ensemble, suppriment ou répriment la pyrale du maïs, la pyrale du sud-ouest, la pyrale du sud, le ver de l'épi du maïs, le légionnaire d'automne, la pyrale des tiges, la petite pyrale du maïs, la pyrale de la canne à sucre et le ver-gris noir. Les réactions du produit peuvent varier selon le lieu, la population de parasites, les conditions environnementales et les pratiques agricoles. L'utilisation de ces caractères a été approuvée par Santé Canada et l'ACIA.

Le maïs PowerCore® Ultra Enlist® Refuge Advanced® fournit la sécurité à la culture lors d'application sur celle-ci d'herbicides (glyphosate, glufosinate, quizalofop (FOP), choline 2,4-D comptant la technologie Colex-D®) lorsqu'ils sont appliqués selon les directives de l'étiquette. Les produits à base de 2,4-D qui ne contiennent pas la technologie Colex-D® ne sont pas autorisés pour utilisation sur le maïs PowerCore Ultra Enlist Refuge Advanced. Après un brûlage, porteurs de la technologie Colex-D®, les herbicides Enlist Duo® et Enlist 1® sont les seuls herbicides, contenant du 2,4-D, autorisés pour utilisation en prélevée et en postlevée sur les cultures Enlist®. Pour obtenir plus d'information, veuillez consulter le « Guide d'utilisation du produit » Enlist et www.Enlist.com. **AVERTISSEMENT :** Le maïs PowerCore Ultra Enlist Refuge Advanced tolère les applications des herbicides (glyphosate, glufosinate, FOP et choline 2,4-D). Une application accidentelle d'herbicides incompatibles à cette variété pourrait entraîner une perte totale de la culture. Lorsqu'il utilise les herbicides 2,4-D, le producteur accepte d'utiliser uniquement les produits 2,4-D porteurs de la technologie Colex-D autorisée pour utilisation en conjonction avec les maïs PowerCore Ultra Enlist Refuge Advanced. Avant l'utilisation, toujours lire et suivre les directives de l'étiquette de l'herbicide.

Cette semence contient le gène LibertyLink®. Ces semences et les plantes cultivées à partir de celles-ci produisent la protéine PAT (phosphinothricine acétyltransférase) qui confère une résistance au glufosinate. **AVERTISSEMENT :** Le gène LibertyLink protégera cet hybride UNIQUEMENT contre les applications du glufosinate. Le gène LibertyLink NE PROTÉGERA PAS cet hybride contre les applications d'autres herbicides qui nécessitent un gène différent de résistance aux herbicides. Avant l'utilisation, toujours lire et suivre les directives indiquées sur l'étiquette de l'herbicide.

Cette semence contient la Technologie Roundup Ready® 2. Il offre la sécurité à la culture lorsque des herbicides agricoles étiquetés Roundup® sont appliqués sur la culture selon les directives de l'étiquette. **AVERTISSEMENT :** Le gène Roundup Ready protégera UNIQUEMENT cet hybride contre les applications de glyphosate lorsque celui-ci est appliqué aux doses indiquées sur l'étiquette. Le gène Roundup Ready NE PROTÉGERA PAS cet hybride contre les applications d'autres herbicides qui nécessitent un gène différent de résistance aux herbicides. Avant l'utilisation, toujours lire et suivre les directives indiquées sur l'étiquette de l'herbicide.

Tous les herbicides ne sont pas homologués pour la vente ou l'utilisation dans tous les États ou comtés des États-Unis ou dans toutes les provinces du Canada. Contactez votre agence de réglementation locale pour déterminer si un produit est enregistré pour la vente ou l'utilisation dans votre région. Lisez et suivez toujours les instructions sur l'étiquette.

Pour la gestion bénévole : Un code de composant refuge se terminant par « LRE » est un produit Enlist® Corn – REFUGE qui assure la sécurité des cultures pour les applications excessives d'herbicides glyphosate, glufosinate, quizalofop (FOP) et 2,4-D choline contenant Technologie Colex-D® lorsqu'elle est appliquée conformément aux instructions de l'étiquette. Un code de composant refuge se terminant par « LR » ou « 23 » est un produit LibertyLink® Roundup Ready® 2 Technology qui assure la sécurité des cultures pour les applications excessives d'herbicides glyphosate et glufosinate. Reportez-vous au Guide d'utilisation des produits de semences de maïs Corteva sur www.traits stewardship.com pour plus d'informations sur la gestion des bénévoles.

AVANT DE SEMER, VOUS DEVEZ SIGNER UNE CONVENTION D'UTILISATION DE LA TECHNOLOGIE ET LIRE LE GUIDE D'UTILISATION DU PRODUIT.

DÉCLARATION CONCERNANT LE BREVET : La technologie incorporée à cette semence est protégée par un ou plusieurs brevets canadiens. Ils peuvent être consultés à l'adresse suivante : www.traits stewardship.com. L'achat de ces semences comprend une licence restreinte pour produire une seule culture de maïs au Canada (ou dans un autre pays applicable). L'utilisation des semences d'une telle culture ou de sa descendance est strictement interdite pour : la propagation ou la multiplication des semences, la production ou le développement d'un hybride ou d'une différente variété de semences. La revente ou le transfert de cette semence est strictement défendu.

LibertyLink® et le design de la goutte d'eau sont des marques déposées de BASF.

®Roundup et Roundup Ready sont des marques déposées du groupe Bayer.

PowerCore® est une marque déposée du groupe Bayer. PowerCore®, technologies à multiples événements conçues par Corteva Agriscience et Monsanto.

Agrisure Viptera® est une marque déposée d'une compagnie du groupe Syngenta. Le produit est utilisé sous son autorisation. La technologie Agrisure® incorporée à ces semences est commercialisée avec l'autorisation de Syngenta protection des cultures AG.



PRODUITS DE REFUGE INTÉGRÉS

Cette semence est un mélange de 5 % de semences refuges et de 95 % de semences contenant le gène Herculex® Xtra de protection contre les insectes. Celui-ci produit une protéine Cry1F de *Bacillus thuringiensis* (*Bt*) et les protéines *Bt* Cry34Ab1 et Cry35Ab1. Le caractère Agrisure® RW inclut un gène qui produit la protéine Cry1Ab de *Bt*. Celle-ci assure une protection ou une répression contre les espèces sensibles que sont la pyrale du maïs, la pyrale du sud-ouest, le ver-gris noir, le légionnaire d'automne, la petite pyrale du maïs, la pyrale du sud, la pyrale de la canne à sucre, et la pyrale des tiges. Il fournit aussi une protection contre les blessures larvaires causées par le ver des racines (de l'ouest, du nord et du Mexique). Les réponses des produits peuvent varier selon le lieu, la population de parasites, les conditions environnementales et les pratiques agricoles. Ces protéines et le matériel génétique nécessaire à leur production dans le maïs ont été autorisés pour l'alimentation humaine par Santé Canada, ainsi que pour l'alimentation animale et pour la libération dans l'environnement non confiné par l'ACIA.

Cette semence contient le gène LibertyLink®. Ces semences et les plantes cultivées à partir de celles-ci produisent la protéine PAT (phosphinothricine acétyltransférase) qui confère une résistance au glufosinate. **AVERTISSEMENT :** Le gène LibertyLink protégera cet hybride UNIQUEMENT contre les applications du glufosinate. Le gène LibertyLink NE PROTÉGERA PAS cet hybride contre les applications d'autres herbicides qui nécessitent un gène différent de résistance aux herbicides. Avant l'utilisation, toujours lire et suivre les directives indiquées sur l'étiquette de l'herbicide.

Cette semence contient la Technologie Roundup Ready® 2. Il offre la sécurité à la culture lorsque des herbicides agricoles étiquetés Roundup® sont appliqués sur la culture selon les directives de l'étiquette. **AVERTISSEMENT :** Le gène Roundup Ready protégera UNIQUEMENT cet hybride contre les applications de glyphosate lorsque celui-ci est appliqué aux doses indiquées sur l'étiquette. Le gène Roundup Ready NE PROTÉGERA PAS cet hybride contre les applications d'autres herbicides qui nécessitent un gène différent de résistance aux herbicides. Avant l'utilisation, toujours lire et suivre les directives indiquées sur l'étiquette de l'herbicide.

Tous les herbicides ne sont pas homologués pour la vente ou l'utilisation dans tous les États ou comtés des États-Unis ou dans toutes les provinces du Canada. Contactez votre agence de réglementation locale pour déterminer si un produit est enregistré pour la vente ou l'utilisation dans votre région. Lisez et suivez toujours les instructions sur l'étiquette.

Pour la gestion bénévole : Un code de composant refuge se terminant par « LRE » est un produit Enlist® Corn – REFUGE qui assure la sécurité des cultures pour les applications excessives d'herbicides glyphosate, glufosinate, quizalofop (FOP) et 2,4-D choline contenant Technologie Colex-D® lorsqu'elle est appliquée conformément aux instructions de l'étiquette. Un code de composant refuge se terminant par « LR » ou « 23 » est un produit LibertyLink® Roundup Ready® 2 Technology qui assure la sécurité des cultures pour les applications excessives d'herbicides glyphosate et glufosinate. Reportez-vous au Guide d'utilisation des produits de semences de maïs Corteva sur www.traits stewardship.com pour plus d'informations sur la gestion des bénévoles.

AVANT DE SEMER, VOUS DEVEZ SIGNER UNE CONVENTION D'UTILISATION DE LA TECHNOLOGIE ET LIRE LE GUIDE D'UTILISATION DU PRODUIT.

DÉCLARATION CONCERNANT LE BREVET : La technologie incorporée à cette semence est protégée par un ou plusieurs brevets canadiens. Ils peuvent être consultés à l'adresse suivante : www.traits stewardship.com. L'achat de ces semences comprend une licence restreinte pour produire une seule culture de maïs au Canada (ou dans un autre pays applicable). L'utilisation des semences d'une telle culture ou de sa descendance est strictement interdite pour : la propagation ou la multiplication des semences, la production ou le développement d'un hybride ou d'une différente variété de semences. La revente ou le transfert de cette semence est strictement défendu.

LibertyLink® et le design de la goutte d'eau sont des marques déposées de BASF.

®Roundup et Roundup Ready sont des marques déposées du groupe Bayer.

Agrisure® est une marque déposée et est utilisée sous autorisation d'une compagnie du groupe Syngenta. La technologie Agrisure® incorporée à ces semences est commercialisée avec l'autorisation de Syngenta protection des cultures AG.



PRODUITS DE REFUGE INTÉGRÉS

Cette semence est un mélange de 5 % de semences refuges et de 95 % de semences contenant les gènes Herculex® Xtra de protection contre les insectes. Ceux-ci produisent une protéine Cry1F de *Bacillus thuringiensis* (*Bt*) et les protéines *Bt* Cry34Ab1 et Cry35Ab1. Le caractère Agrisure® RW inclut un gène qui produit la protéine Cry1Ab de *Bt*. Celle-ci assure une protection ou une répression contre les espèces sensibles que sont la pyrale du maïs, la pyrale du sud-ouest, le ver-gris noir, le légionnaire d'automne, la petite pyrale du maïs, la pyrale du sud, la pyrale de la canne à sucre, et la pyrale des tiges. Il fournit aussi une protection contre les blessures larvaires causées par le ver des racines (de l'ouest, du nord et du Mexique). Les réponses des produits peuvent varier selon le lieu, la population de parasites, les conditions environnementales et les pratiques agricoles. Ces protéines et le matériel génétique nécessaire à leur production dans le maïs ont été autorisés pour l'alimentation humaine par Santé Canada, ainsi que pour l'alimentation animale et pour la libération dans l'environnement non confiné par l'ACIA.

Cette semence contient le gène LibertyLink®. Ces semences et les plantes cultivées à partir de celles-ci produisent la protéine PAT (phosphinothricine acétyltransférase) qui confère une résistance au glufosinate. **AVERTISSEMENT :** Le gène LibertyLink protégera cet hybride UNIQUEMENT contre les applications du glufosinate. Le gène LibertyLink NE PROTÉGERA PAS cet hybride contre les applications d'autres herbicides qui nécessitent un gène différent de résistance aux herbicides. Avant l'utilisation, toujours lire et suivre les directives indiquées sur l'étiquette de l'herbicide.

Cette semence contient la Technologie Roundup Ready® 2. Il offre la sécurité à la culture lorsque des herbicides agricoles étiquetés Roundup® sont appliqués sur la culture selon les directives de l'étiquette. **AVERTISSEMENT :** Le gène Roundup Ready protégera UNIQUEMENT cet hybride contre les applications de glyphosate lorsque celui-ci est appliqué aux doses indiquées sur l'étiquette. Le gène Roundup Ready NE PROTÉGERA PAS cet hybride contre les applications d'autres herbicides qui nécessitent un gène différent de résistance aux herbicides. Avant l'utilisation, toujours lire et suivre les directives indiquées sur l'étiquette de l'herbicide.

Tous les herbicides ne sont pas homologués pour la vente ou l'utilisation dans tous les États ou comtés des États-Unis ou dans toutes les provinces du Canada. Contactez votre agence de réglementation locale pour déterminer si un produit est enregistré pour la vente ou l'utilisation dans votre région. Lisez et suivez toujours les instructions sur l'étiquette.

Pour la gestion bénévole : Un code de composant refuge se terminant par « LRE » est un produit Enlist® Corn – REFUGE qui assure la sécurité des cultures pour les applications excessives d'herbicides glyphosate, glufosinate, quizalofop (FOP) et 2,4-D choline contenant Technologie Colex-D® lorsqu'elle est appliquée conformément aux instructions de l'étiquette. Un code de composant refuge se terminant par « LR » ou « 23 » est un produit LibertyLink® Roundup Ready® 2 Technology qui assure la sécurité des cultures pour les applications excessives d'herbicides glyphosate et glufosinate. Reportez-vous au Guide d'utilisation des produits de semences de maïs Corteva sur www.traits stewardship.com pour plus d'informations sur la gestion des bénévoles.

AVANT DE SEMER, VOUS DEVEZ SIGNER UNE CONVENTION D'UTILISATION DE LA TECHNOLOGIE ET LIRE LE GUIDE D'UTILISATION DU PRODUIT.

DÉCLARATION CONCERNANT LE BREVET : La technologie incorporée à cette semence est protégée par un ou plusieurs brevets canadiens. Ils peuvent être consultés à l'adresse suivante : www.traits stewardship.com. L'achat de ces semences comprend une licence restreinte pour produire une seule culture de maïs au Canada (ou dans un autre pays applicable). L'utilisation des semences d'une telle culture ou de sa descendance est strictement interdite pour : la propagation ou la multiplication des semences, la production ou le développement d'un hybride ou d'une différente variété de semences. La revente ou le transfert de cette semence est strictement défendu.

LibertyLink® et le design de la goutte d'eau sont des marques déposées de BASF.

®Roundup et Roundup Ready sont des marques déposées du groupe Bayer.

Agrisure® est une marque déposée et est utilisée sous autorisation d'une compagnie du groupe Syngenta. La technologie Agrisure® incorporée à ces semences est commercialisée avec l'autorisation de Syngenta protection des cultures AG.



PRODUITS DE REFUGE INTÉGRÉS

Cette semence est un mélange de 5 % de semences refuges et 95 % de semences contenant les gènes qui produisent : les protéines Cry34/35Ab1 et Cry3Bb1 de *Bacillus thuringiensis* (*Bt*); l'ARN à double brin (ARNdb) DvSnf7 qui assure une protection souterraine contre les lésions larvaires causées par les chrysomèles (occidentales, septentrionales, mexicaines) des racines du maïs, et les protéines Bt Cry1A.105, Cry2Ab2 et Cry1F qui assurent une protection en surface pour supprimer ou pour réprimer les pyrales du maïs (sud-ouest, sud), le ver de l'épi du maïs, la légionnaire d'automne, la pyrale des tiges, la petite pyrale du maïs, la pyrale de la canne à sucre et le ver-gris noir. Les réponses des produits peuvent varier selon le lieu, la population de parasites, les conditions environnementales et les pratiques agricoles. L'utilisation de ces caractères a été approuvée par Santé Canada et par l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

Le maïs Vorceed™ Enlist® fournit la sécurité à la culture lors d'application sur celle-ci d'herbicides (glyphosate, glufosinate, quizalofop (FOP), choline 2,4-D comptant la technologie Colex-D®) lorsqu'ils sont appliqués selon les directives de l'étiquette. Les produits à base de 2,4-D qui ne contiennent pas la technologie Colex-D® ne sont pas autorisés pour utilisation sur le maïs Vorceed Enlist. Après un brûlage, porteurs de la technologie Colex-D®, les herbicides Enlist Duo® et Enlist 1® sont les seuls herbicides, contenant du 2,4-D, autorisés pour utilisation en prélevée et en postlevée sur les cultures Enlist®. Pour obtenir plus d'information, veuillez consulter le « Guide d'utilisation du produit » Enlist et www.Enlist.com. **AVERTISSEMENT :** Le maïs Vorceed Enlist tolère les applications des herbicides (glyphosate, glufosinate, FOP et choline 2,4-D). Une application accidentelle d'herbicides incompatibles à cette variété pourrait entraîner une perte totale de la culture. Lorsqu'il utilise les herbicides 2,4-D, le producteur accepte d'utiliser uniquement les produits 2,4-D porteurs de la technologie Colex-D autorisée pour utilisation en conjonction avec les maïs Vorceed Enlist. Avant l'utilisation, toujours lire et suivre les directives de l'étiquette de l'herbicide.

Cette semence contient le gène LibertyLink®. Ces semences et les plantes cultivées à partir de celles-ci produisent la protéine PAT (phosphinothricine acétyltransférase) qui confère une résistance au glufosinate. **AVERTISSEMENT :** Le gène LibertyLink protégera cet hybride UNIQUEMENT contre les applications du glufosinate. Le gène LibertyLink NE PROTÉGERA PAS cet hybride contre les applications d'autres herbicides qui nécessitent un gène différent de résistance aux herbicides. Avant l'utilisation, toujours lire et suivre les directives indiquées sur l'étiquette de l'herbicide.

Cette semence contient la Technologie Roundup Ready® 2. Il offre la sécurité à la culture lorsque des herbicides agricoles étiquetés Roundup® sont appliqués sur la culture selon les directives de l'étiquette. **AVERTISSEMENT :** Le gène Roundup Ready protégera UNIQUEMENT cet hybride contre les applications de glyphosate lorsque celui-ci est appliqué aux doses indiquées sur l'étiquette. Le gène Roundup Ready NE PROTÉGERA PAS cet hybride contre les applications d'autres herbicides qui nécessitent un gène différent de résistance aux herbicides. Avant l'utilisation, toujours lire et suivre les directives indiquées sur l'étiquette de l'herbicide.

Tous les herbicides ne sont pas homologués pour la vente ou l'utilisation dans tous les États ou comtés des États-Unis ou dans toutes les provinces du Canada. Contactez votre agence de réglementation locale pour déterminer si un produit est enregistré pour la vente ou l'utilisation dans votre région. Lisez et suivez toujours les instructions sur l'étiquette.

Pour la gestion bénévole : Un code de composant refuge se terminant par « LRE » est un produit Enlist® Corn – REFUGE qui assure la sécurité des cultures pour les applications excessives d'herbicides glyphosate, glufosinate, quizalofop (FOP) et 2,4-D choline contenant Technologie Colex-D® lorsqu'elle est appliquée conformément aux instructions de l'étiquette. Un code de composant refuge se terminant par « LR » ou « 23 » est un produit LibertyLink® Roundup Ready® 2 Technology qui assure la sécurité des cultures pour les applications excessives d'herbicides glyphosate et glufosinate. Reportez-vous au Guide d'utilisation des produits de semences de maïs Corteva sur www.traits stewardship.com pour plus d'informations sur la gestion des bénévoles.

AVANT DE SEMER, VOUS DEVEZ SIGNER UNE CONVENTION D'UTILISATION DE LA TECHNOLOGIE ET LIRE LE GUIDE D'UTILISATION DU PRODUIT.

DÉCLARATION CONCERNANT LE BREVET : La technologie incorporée à cette semence est protégée par un ou plusieurs brevets canadiens. Ils peuvent être consultés à l'adresse suivante : www.traits stewardship.com. L'achat de ces semences comprend une licence restreinte pour produire une seule culture de maïs au Canada (ou dans un autre pays applicable). L'utilisation des semences d'une telle culture ou de sa descendance est strictement interdite pour : la propagation ou la multiplication des semences, la production ou le développement d'un hybride ou d'une différente variété de semences. La revente ou le transfert de cette semence est strictement défendu.

LibertyLink® et le design de la goutte d'eau sont des marques déposées de BASF.

®Roundup et Roundup Ready sont des marques déposées du groupe Bayer.



PRODUITS DE REFUGE INTÉGRÉS

Cette semence est un mélange de 5 % de semences refuges et de 95 % de semences contenant les caractères SmartStax® de protection contre les insectes. Ce produit contient les matières actives protéiques Cry1A.105, Cry2Ab2, Cry1F, Cry3Bb1, Cry34Ab1, Cry35Ab1, de *Bacillus thuringiensis* (*B.t.*). Ensemble, elles suppriment ou répriment la pyrale du maïs, la pyrale du sud-ouest, la pyrale du sud, le ver de l'épi du maïs, le légionnaire d'automne, la pyrale des tiges, la petite pyrale du maïs, la pyrale de la canne à sucre et le ver-gris noir, la chrysomèle des racines du maïs de l'ouest, la chrysomèle des racines du maïs du nord et la chrysomèle des racines du maïs du Mexique. Les réponses des produits peuvent varier selon le lieu, la population de parasites, les conditions environnementales et les pratiques agricoles. L'utilisation de ces caractères a été approuvée par Santé Canada et l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

Le maïs SmartStax® Enlist® Refuge Advanced® fournit la sécurité à la culture lors d'application sur celle-ci d'herbicides (glyphosate, glufosinate, quizalofop (FOP), choline 2,4-D comptant la technologie Colex-D®) lorsqu'ils sont appliqués selon les directives de l'étiquette. Les produits à base de 2,4-D qui ne contiennent pas la technologie Colex-D® ne sont pas autorisés pour utilisation sur le maïs SmartStax Enlist Refuge Advanced. Après un brûlage, porteurs de la technologie Colex-D®, les herbicides Enlist Duo® et Enlist 1® sont les seuls herbicides, contenant du 2,4-D, autorisés pour utilisation en prélevée et en postlevée sur les cultures Enlist®. Pour obtenir plus d'information, veuillez consulter le « Guide d'utilisation du produit » Enlist et www.Enlist.com. **AVERTISSEMENT :** Le maïs SmartStax Enlist Refuge Advanced tolère les applications des herbicides (glyphosate, glufosinate, FOP et choline 2,4-D). Une application accidentelle d'herbicides incompatibles à cette variété pourrait entraîner une perte totale de la culture. Lorsqu'il utilise les herbicides 2,4-D, le producteur accepte d'utiliser uniquement les produits 2,4-D porteurs de la technologie Colex-D autorisée pour utilisation en conjonction avec les maïs SmartStax Enlist Refuge Advanced. Avant l'utilisation, toujours lire et suivre les directives de l'étiquette de l'herbicide.

Cette semence contient le gène LibertyLink®. Ces semences et les plantes cultivées à partir de celles-ci produisent la protéine PAT (phosphinothricine acétyltransférase) qui confère une résistance au glufosinate. **AVERTISSEMENT :** Le gène LibertyLink protégera cet hybride UNIQUEMENT contre les applications du glufosinate. Le gène LibertyLink NE PROTÉGERA PAS cet hybride contre les applications d'autres herbicides qui nécessitent un gène différent de résistance aux herbicides. Avant l'utilisation, toujours lire et suivre les directives indiquées sur l'étiquette de l'herbicide.

Cette semence contient la Technologie Roundup Ready® 2. Il offre la sécurité à la culture lorsque des herbicides agricoles étiquetés Roundup® sont appliqués sur la culture selon les directives de l'étiquette. **AVERTISSEMENT :** Le gène Roundup Ready protégera UNIQUEMENT cet hybride contre les applications de glyphosate lorsque celui-ci est appliqué aux doses indiquées sur l'étiquette. Le gène Roundup Ready NE PROTÉGERA PAS cet hybride contre les applications d'autres herbicides qui nécessitent un gène différent de résistance aux herbicides. Avant l'utilisation, toujours lire et suivre les directives indiquées sur l'étiquette de l'herbicide.

Tous les herbicides ne sont pas homologués pour la vente ou l'utilisation dans tous les États ou comtés des États-Unis ou dans toutes les provinces du Canada. Contactez votre agence de réglementation locale pour déterminer si un produit est enregistré pour la vente ou l'utilisation dans votre région. Lisez et suivez toujours les instructions sur l'étiquette.

Pour la gestion bénévole : Un code de composant refuge se terminant par « LRE » est un produit Enlist® Corn – REFUGE qui assure la sécurité des cultures pour les applications excessives d'herbicides glyphosate, glufosinate, quizalofop (FOP) et 2,4-D choline contenant Technologie Colex-D® lorsqu'elle est appliquée conformément aux instructions de l'étiquette. Un code de composant refuge se terminant par « LR » ou « 23 » est un produit LibertyLink® Roundup Ready® 2 Technology qui assure la sécurité des cultures pour les applications excessives d'herbicides glyphosate et glufosinate. Reportez-vous au Guide d'utilisation des produits de semences de maïs Corteva sur www.traits stewardship.com pour plus d'informations sur la gestion des bénévoles.

AVANT DE SEMER, VOUS DEVEZ SIGNER UNE CONVENTION D'UTILISATION DE LA TECHNOLOGIE ET LIRE LE GUIDE D'UTILISATION DU PRODUIT.

DÉCLARATION CONCERNANT LE BREVET : La technologie incorporée à cette semence est protégée par un ou plusieurs brevets

canadiens. Ils peuvent être consultés à l'adresse suivante : www.traits stewardship.com. L'achat de ces semences comprend une licence restreinte pour produire une seule culture de maïs au Canada (ou dans un autre pays applicable). L'utilisation des semences d'une telle culture ou de sa descendance est strictement interdite pour : la propagation ou la multiplication des semences, la production ou le développement d'un hybride ou d'une différente variété de semences. La revente ou le transfert de cette semence est strictement défendu.

LibertyLink® et le design de la goutte d'eau sont des marques déposées de BASF.

®Roundup et Roundup Ready sont des marques déposées du groupe Bayer.

SmartStax®, une technologie à multiples événements a été conçue par Corteva Agriscience et Monsanto. SmartStax® et le logo SmartStax sont des marques déposées du groupe Bayer.



PRODUITS DE REFUGE INTÉGRÉS

Ce produit contient les ingrédients actifs Cry1A.105, Cry2Ab2 et Cry1F, des protéines de *Bacillus thuringiensis* (*B.t.*) qui, ensemble, suppriment ou réprennent la pyrale du maïs, la pyrale du sud-ouest, la pyrale du sud, le ver de l'épi du maïs, le légionnaire d'automne, la pyrale des tiges, la petite pyrale du maïs, la pyrale de la canne à sucre et le ver-gris noir. Les réactions du produit peuvent varier selon le lieu, la population de parasites, les conditions environnementales et les pratiques agricoles. L'utilisation de ces caractères a été approuvée par Santé Canada et l'ACIA.

Le maïs PowerCore® Enlist® fournit la sécurité à la culture lors d'application sur celle-ci d'herbicides (glyphosate, glufosinate, quizalofop (FOP), choline 2,4-D comptant la technologie Colex-D®) lorsqu'ils sont appliqués selon les directives de l'étiquette. Les produits à base de 2,4-D qui ne contiennent pas la technologie Colex-D® ne sont pas autorisés pour utilisation sur le maïs PowerCore Enlist. Après un brûlage, porteurs de la technologie Colex-D®, les herbicides Enlist Duo® et Enlist 1® sont les seuls herbicides, contenant du 2,4-D, autorisés pour utilisation en prélevée et en postlevée sur les cultures Enlist®. Pour obtenir plus d'information, veuillez consulter le « Guide d'utilisation du produit » Enlist et www.Enlist.com. **AVERTISSEMENT :** Le maïs PowerCore Enlist tolère les applications des herbicides (glyphosate, glufosinate, FOP et choline 2,4-D). Une application accidentelle d'herbicides incompatibles à cette variété pourrait entraîner une perte totale de la culture. Lorsqu'il utilise les herbicides 2,4-D, le producteur accepte d'utiliser uniquement les produits 2,4-D porteurs de la technologie Colex-D autorisée pour utilisation en conjonction avec les maïs PowerCore Enlist. Avant l'utilisation, toujours lire et suivre les directives de l'étiquette de l'herbicide.

Cette semence contient le gène LibertyLink®. Ces semences et les plantes cultivées à partir de celles-ci produisent la protéine PAT (phosphinothricine acétyltransférase) qui confère une résistance au glufosinate. **AVERTISSEMENT :** Le gène LibertyLink NE PROTÉGERA PAS cet hybride contre les applications du glufosinate. Le gène LibertyLink NE PROTÉGERA PAS cet hybride contre les applications d'autres herbicides qui nécessitent un gène différent de résistance aux herbicides. Avant l'utilisation, toujours lire et suivre les directives indiquées sur l'étiquette de l'herbicide.

Cette semence contient la Technologie Roundup Ready® 2. Il offre la sécurité à la culture lorsque des herbicides agricoles étiquetés Roundup® sont appliqués sur la culture selon les directives de l'étiquette. **AVERTISSEMENT :** Le gène Roundup Ready protégera UNIQUEMENT cet hybride contre les applications de glyphosate lorsque celui-ci est appliqué aux doses indiquées sur l'étiquette. Le gène Roundup Ready NE PROTÉGERA PAS cet hybride contre les applications d'autres herbicides qui nécessitent un gène différent de résistance aux herbicides. Avant l'utilisation, toujours lire et suivre les directives indiquées sur l'étiquette de l'herbicide.

Tous les herbicides ne sont pas homologués pour la vente ou l'utilisation dans tous les États ou comtés des États-Unis ou dans toutes les provinces du Canada. Contactez votre agence de réglementation locale pour déterminer si un produit est enregistré pour la vente ou l'utilisation dans votre région. Lisez et suivez toujours les instructions sur l'étiquette.

AVANT DE SEMER, VOUS DEVEZ SIGNER UNE CONVENTION D'UTILISATION DE LA TECHNOLOGIE ET LIRE LE GUIDE D'UTILISATION DU PRODUIT.

DÉCLARATION CONCERNANT LE BREVET : La technologie incorporée à cette semence est protégée par un ou plusieurs brevets canadiens. Ils peuvent être consultés à l'adresse suivante : www.traits stewardship.com. L'achat de ces semences comprend une licence restreinte pour produire une seule culture de maïs au Canada (ou dans un autre pays applicable). L'utilisation des semences d'une telle culture ou de sa descendance est strictement interdite pour : la propagation ou la multiplication des semences, la production ou le développement d'un hybride ou d'une différente variété de semences. La revente ou le transfert de cette semence est strictement défendu.

LibertyLink® et le design de la goutte d'eau sont des marques déposées de BASF.

®Roundup et Roundup Ready sont des marques déposées du groupe Bayer.

PowerCore® est une marque déposée du groupe Bayer. PowerCore®, technologies à multiples événements conçues par Corteva Agriscience et Monsanto.



PRODUITS DE REFUGE INTÉGRÉS

Ce produit contient les ingrédients actifs Cry1A.105, Cry2Ab2 et Cry1F, des protéines de *Bacillus thuringiensis* (*B.t.*) qui, et le gène Agrisure Viptera® qui produit une portéine Vip3Aa20 qui ensemble, suppriment ou répriment la pyrale du maïs, la pyrale du sud-ouest, la pyrale du sud, le ver de l'épi du maïs, le légionnaire d'automne, la pyrale des tiges, la petite pyrale du maïs, la pyrale de la canne à sucre et le ver-gris noir. Les réactions du produit peuvent varier selon le lieu, la population de parasites, les conditions environnementales et les pratiques agricoles. L'utilisation de ces caractères a été approuvée par Santé Canada et l'ACIA.

Le maïs PowerCore® Ultra Enlist® fournit la sécurité à la culture lors d'application sur celle-ci d'herbicides (glyphosate, glufosinate, quizalofop (FOP), choline 2,4-D comptant la technologie Colex-D®) lorsqu'ils sont appliqués selon les directives de l'étiquette. Les produits à base de 2,4-D qui ne contiennent pas la technologie Colex-D® ne sont pas autorisés pour utilisation sur le maïs PowerCore Ultra Enlist. Après un brûlage, porteurs de la technologie Colex-D®, les herbicides Enlist Duo® et Enlist 1® sont les seuls herbicides, contenant du 2,4-D, autorisés pour utilisation en prélevée et en postlevée sur les cultures Enlist®. Pour obtenir plus d'information, veuillez consulter le « Guide d'utilisation du produit » Enlist et www.Enlist.com. **AVERTISSEMENT :** Le maïs PowerCore Ultra Enlist tolère les applications des herbicides (glyphosate, glufosinate, FOP et choline 2,4-D). Une application accidentelle d'herbicides incompatibles à cette variété pourrait entraîner une perte totale de la culture. Lorsqu'il utilise les herbicides 2,4-D, le producteur accepte d'utiliser uniquement les produits 2,4-D porteurs de la technologie Colex-D autorisée pour utilisation en conjonction avec les maïs PowerCore Ultra Enlist. Avant l'utilisation, toujours lire et suivre les directives de l'étiquette de l'herbicide.

Cette semence contient le gène LibertyLink®. Ces semences et les plantes cultivées à partir de celles-ci produisent la protéine PAT (phosphinothricine acétyltransférase) qui confère une résistance au glufosinate. **AVERTISSEMENT :** Le gène LibertyLink protégera cet hybride UNIQUEMENT contre les applications du glufosinate. Le gène LibertyLink NE PROTÉGERA PAS cet hybride contre les applications d'autres herbicides qui nécessitent un gène différent de résistance aux herbicides. Avant l'utilisation, toujours lire et suivre les directives indiquées sur l'étiquette de l'herbicide.



Cette semence contient la Technologie Roundup Ready® 2. Il offre la sécurité à la culture lorsque des herbicides agricoles étiquetés Roundup® sont appliqués sur la culture selon les directives de l'étiquette. **AVERTISSEMENT :** Le gène Roundup Ready protégera UNIQUEMENT cet hybride contre les applications de glyphosate lorsque celui-ci est appliqué aux doses indiquées sur l'étiquette. Le gène Roundup Ready NE PROTÉGERA PAS cet hybride contre les applications d'autres herbicides qui nécessitent un gène différent de résistance aux herbicides. Avant l'utilisation, toujours lire et suivre les directives indiquées sur l'étiquette de l'herbicide.

Tous les herbicides ne sont pas homologués pour la vente ou l'utilisation dans tous les États ou comtés des États-Unis ou dans toutes les provinces du Canada. Contactez votre agence de réglementation locale pour déterminer si un produit est enregistré pour la vente ou l'utilisation dans votre région. Lisez et suivez toujours les instructions sur l'étiquette.

AVANT DE SEMER, VOUS DEVEZ SIGNER UNE CONVENTION D'UTILISATION DE LA TECHNOLOGIE ET LIRE LE GUIDE D'UTILISATION DU PRODUIT.

DÉCLARATION CONCERNANT LE BREVET : La technologie incorporée à cette semence est protégée par un ou plusieurs brevets canadiens. Ils peuvent être consultés à l'adresse suivante : www.traitswardship.com. L'achat de ces semences comprend une licence restreinte pour produire une seule culture de maïs au Canada (ou dans un autre pays applicable). L'utilisation des semences d'une telle culture ou de sa descendance est strictement interdite pour : la propagation ou la multiplication des semences, la production ou le développement d'un hybride ou d'une différente variété de semences. La revente ou le transfert de cette semence est strictement défendu.

LibertyLink® et le design de la goutte d'eau sont des marques déposées de BASF.

®Roundup et Roundup Ready sont des marques déposées du groupe Bayer.

PowerCore® est une marque déposée du groupe Bayer. PowerCore®, technologies à multiples événements conçues par Corteva Agriscience et Monsanto.

Agrisure Viptera® est une marque déposée d'une compagnie du groupe Syngenta. Le produit est utilisé sous son autorisation. La technologie Agrisure® incorporée à ces semences est commercialisée avec l'autorisation de Syngenta protection des cultures AG.

Produit	Déclaration relative à l'utilisation des produits
PRODUITS DE REFUGE STRUCTURÉS	
	<p>Ce produit contient les matières actives protéiques Cry1A.105, Cry2Ab2, Cry1F, Cry3Bb1, Cry34Ab1, Cry35Ab1, de <i>Bacillus thuringiensis</i> (B.t.). Ensemble, elles suppriment ou répèrent la pyrale du maïs, la pyrale du sud-ouest, la pyrale du sud, le ver de l'épi du maïs, le légionnaire d'automne, la pyrale des tiges, la petite pyrale du maïs, la pyrale de la canne à sucre et le ver-gris noir, la chrysomèle des racines du maïs de l'ouest, la chrysomèle des racines du maïs du nord et la chrysomèle des racines du maïs du Mexique. Les réponses des produits peuvent varier selon le lieu, la population de parasites, les conditions environnementales et les pratiques agricoles. L'utilisation de ces caractères a été approuvée par Santé Canada et l'Agence canadienne d'inspection des aliments.</p> <p>Le maïs SmartStax® Enlist® fournit la sécurité à la culture lors d'application sur celle-ci d'herbicides (glyphosate, glufosinate, quizalofop (FOP), choline 2,4-D comptant la technologie Colex-D®) lorsqu'ils sont appliqués selon les directives de l'étiquette. Les produits à base de 2,4-D qui ne contiennent pas la technologie Colex-D® ne sont pas autorisés pour utilisation sur le maïs SmartStax Enlist. Après un brûlage, porteurs de la technologie Colex-D®, les herbicides Enlist Duo® et Enlist 1® sont les seuls herbicides, contenant du 2,4-D, autorisés pour utilisation en prélevée et en postlevée sur les cultures Enlist®. Pour obtenir plus d'information, veuillez consulter le « Guide d'utilisation du produit » Enlist et www.Enlist.com. AVERTISSEMENT : Le maïs SmartStax Enlist tolère les applications des herbicides (glyphosate, glufosinate, FOP et choline 2,4-D). Une application accidentelle d'herbicides incompatibles à cette variété pourrait entraîner une perte totale de la culture. Lorsqu'il utilise les herbicides 2,4-D, le producteur accepte d'utiliser uniquement les produits 2,4-D porteurs de la technologie Colex-D autorisée pour utilisation en conjonction avec les maïs SmartStax Enlist. Avant l'utilisation, toujours lire et suivre les directives de l'étiquette de l'herbicide.</p> <p>Cette semence contient le gène LibertyLink®. Ces semences et les plantes cultivées à partir de celles-ci produisent la protéine PAT (phosphinothricine acétyltransférase) qui confère une résistance au glufosinate. AVERTISSEMENT : Le gène LibertyLink protégera cet hybride UNIQUEMENT contre les applications du glufosinate. Le gène LibertyLink NE PROTÉGERA PAS cet hybride contre les applications d'autres herbicides qui nécessitent un gène différent de résistance aux herbicides. Avant l'utilisation, toujours lire et suivre les directives indiquées sur l'étiquette de l'herbicide.</p> <p>Cette semence contient la Technologie Roundup Ready® 2. Il offre la sécurité à la culture lorsque des herbicides agricoles étiquetés Roundup® sont appliqués sur la culture selon les directives de l'étiquette. AVERTISSEMENT : Le gène Roundup Ready protègera UNIQUEMENT cet hybride contre les applications de glyphosate lorsque celui-ci est appliqué aux doses indiquées sur l'étiquette. Le gène Roundup Ready NE PROTÉGERA PAS cet hybride contre les applications d'autres herbicides qui nécessitent un gène différent de résistance aux herbicides. Avant l'utilisation, toujours lire et suivre les directives indiquées sur l'étiquette de l'herbicide.</p> <p>Tous les herbicides ne sont pas homologués pour la vente ou l'utilisation dans tous les États ou comtés des États-Unis ou dans toutes les provinces du Canada. Contactez votre agence de réglementation locale pour déterminer si un produit est enregistré pour la vente ou l'utilisation dans votre région. Lisez et suivez toujours les instructions sur l'étiquette.</p> <p>AVANT DE SEMER, VOUS DEVEZ SIGNER UNE CONVENTION D'UTILISATION DE LA TECHNOLOGIE ET LIRE LE GUIDE D'UTILISATION DU PRODUIT.</p> <p>DÉCLARATION CONCERNANT LE BREVET : La technologie incorporée à cette semence est protégée par un ou plusieurs brevets canadiens. Ils peuvent être consultés à l'adresse suivante : www.traits stewardship.com. L'achat de ces semences comprend une licence restreinte pour produire une seule culture de maïs au Canada (ou dans un autre pays applicable). L'utilisation des semences d'une telle culture ou de sa descendance est strictement interdite pour : la propagation ou la multiplication des semences, la production ou le développement d'un hybride ou d'une différente variété de semences. La revente ou le transfert de cette semence est strictement défendu.</p> <p>LibertyLink® et le design de la goutte d'eau sont des marques déposées de BASF.</p> <p>®Roundup et Roundup Ready sont des marques déposées du groupe Bayer.</p> <p>SmartStax®, une technologie à multiples événements a été conçue par Corteva Agriscience et Monsanto. SmartStax® et le logo SmartStax sont des marques déposées du groupe Bayer.</p>
	<p>Le maïs Enlist® Corn fournit la sécurité à la culture lors d'application sur celle-ci d'herbicides (glyphosate, quizalofop (FOP), choline 2,4-D comptant la technologie Colex-D®) lorsqu'ils sont appliqués selon les directives de l'étiquette. Les produits à base de 2,4-D qui ne contiennent pas la technologie Colex-D® ne sont pas autorisés pour utilisation sur le maïs Enlist. Après un brûlage, porteurs de la technologie Colex-D®, les herbicides Enlist Duo® et Enlist 1® sont les seuls herbicides, contenant du 2,4-D, autorisés pour utilisation en prélevée et en postlevée sur les cultures Enlist®. Pour obtenir plus d'information, veuillez consulter le « Guide d'utilisation du produit » Enlist et www.Enlist.com. AVERTISSEMENT : Le maïs Enlist tolère les applications des herbicides (glyphosate, FOP et choline 2,4-D). Une application accidentelle d'herbicides incompatibles à cette variété pourrait entraîner une perte totale de la culture. Lorsqu'il utilise les herbicides 2,4-D, le producteur accepte d'utiliser uniquement les produits 2,4-D porteurs de la technologie Colex-D autorisée pour utilisation en conjonction avec les maïs Enlist. Avant l'utilisation, toujours lire et suivre les directives de l'étiquette de l'herbicide.</p> <p>Cette semence contient la Technologie Roundup Ready® 2. Il offre la sécurité à la culture lorsque des herbicides agricoles étiquetés Roundup® sont appliqués sur la culture selon les directives de l'étiquette. AVERTISSEMENT : Le gène Roundup Ready protègera UNIQUEMENT cet hybride contre les applications de glyphosate lorsque celui-ci est appliqué aux doses indiquées sur l'étiquette. Le gène Roundup Ready NE PROTÉGERA PAS cet hybride contre les applications d'autres herbicides qui nécessitent un gène différent de résistance aux herbicides. Avant l'utilisation, toujours lire et suivre les directives indiquées sur l'étiquette de l'herbicide.</p> <p>Tous les herbicides ne sont pas homologués pour la vente ou l'utilisation dans tous les États ou comtés des États-Unis ou dans toutes les provinces du Canada. Contactez votre agence de réglementation locale pour déterminer si un produit est enregistré pour la vente ou l'utilisation dans votre région. Lisez et suivez toujours les instructions sur l'étiquette.</p> <p>AVANT DE SEMER, VOUS DEVEZ SIGNER UNE CONVENTION D'UTILISATION DE LA TECHNOLOGIE ET LIRE LE GUIDE D'UTILISATION DU PRODUIT.</p> <p>DÉCLARATION CONCERNANT LE BREVET : La technologie incorporée à cette semence est protégée par un ou plusieurs brevets canadiens. Ils peuvent être consultés à l'adresse suivante : www.traits stewardship.com. L'achat de ces semences comprend une licence restreinte pour produire une seule culture de maïs au Canada (ou dans un autre pays applicable). L'utilisation des semences d'une telle culture ou de sa descendance est strictement interdite pour : la propagation ou la multiplication des semences, la production ou le développement d'un hybride ou d'une différente variété de semences. La revente ou le transfert de cette semence est strictement défendu.</p> <p>®Roundup et Roundup Ready sont des marques déposées du groupe Bayer.</p>

Produit	Déclaration relative à l'utilisation des produits
PRODUITS DE REFUGE STRUCTURÉS	
	<p>Cette semence contient la Technologie Roundup Ready® 2. Il offre la sécurité à la culture lorsque des herbicides agricoles étiquetés Roundup® sont appliqués sur la culture selon les directives de l'étiquette. AVERTISSEMENT : Le gène Roundup Ready protégera UNIQUEMENT cet hybride contre les applications de glyphosate lorsque celui-ci est appliqué aux doses indiquées sur l'étiquette. Le gène Roundup Ready NE PROTÉGERA PAS cet hybride contre les applications d'autres herbicides qui nécessitent un gène différent de résistance aux herbicides. Avant l'utilisation, toujours lire et suivre les directives indiquées sur l'étiquette de l'herbicide.</p> <p>Tous les herbicides ne sont pas homologués pour la vente ou l'utilisation dans tous les États ou comtés des États-Unis ou dans toutes les provinces du Canada. Contactez votre agence de réglementation locale pour déterminer si un produit est enregistré pour la vente ou l'utilisation dans votre région. Lisez et suivez toujours les instructions sur l'étiquette.</p> <p>AVANT DE SEMER, VOUS DEVEZ SIGNER UNE CONVENTION D'UTILISATION DE LA TECHNOLOGIE ET LIRE LE GUIDE D'UTILISATION DU PRODUIT.</p> <p>DÉCLARATION CONCERNANT LE BREVET : La technologie incorporée à cette semence est protégée par un ou plusieurs brevets canadiens. Ils peuvent être consultés à l'adresse suivante : www.traits stewardship.com. L'achat de ces semences comprend une licence restreinte pour produire une seule culture de maïs au Canada (ou dans un autre pays applicable). L'utilisation des semences d'une telle culture ou de sa descendance est strictement interdite pour : la propagation ou la multiplication des semences, la production ou le développement d'un hybride ou d'une différente variété de semences. La revente ou le transfert de cette semence est strictement défendu.</p> <p>®Roundup et Roundup Ready sont des marques déposées du groupe Bayer.</p>
	<p>Cette semence contient le gène LibertyLink®. Ces semences et les plantes cultivées à partir de celles-ci produisent la protéine PAT (phosphinothricine acétyltransférase) qui confère une résistance au glufosinate. AVERTISSEMENT : Le gène LibertyLink protégera cet hybride UNIQUEMENT contre les applications du glufosinate. Le gène LibertyLink NE PROTÉGERA PAS cet hybride contre les applications d'autres herbicides qui nécessitent un gène différent de résistance aux herbicides. Avant l'utilisation, toujours lire et suivre les directives indiquées sur l'étiquette de l'herbicide.</p> <p>Tous les herbicides ne sont pas homologués pour la vente ou l'utilisation dans tous les États ou comtés des États-Unis ou dans toutes les provinces du Canada. Contactez votre agence de réglementation locale pour déterminer si un produit est enregistré pour la vente ou l'utilisation dans votre région. Lisez et suivez toujours les instructions sur l'étiquette.</p> <p>AVANT DE SEMER, VOUS DEVEZ SIGNER UNE CONVENTION D'UTILISATION DE LA TECHNOLOGIE ET LIRE LE GUIDE D'UTILISATION DU PRODUIT.</p> <p>DÉCLARATION CONCERNANT LE BREVET : La technologie incorporée à cette semence est protégée par un ou plusieurs brevets canadiens. Ils peuvent être consultés à l'adresse suivante : www.traits stewardship.com. L'achat de ces semences comprend une licence restreinte pour produire une seule culture de maïs au Canada (ou dans un autre pays applicable). L'utilisation des semences d'une telle culture ou de sa descendance est strictement interdite pour : la propagation ou la multiplication des semences, la production ou le développement d'un hybride ou d'une différente variété de semences. La revente ou le transfert de cette semence est strictement défendu.</p> <p>LibertyLink® et le design de la goutte d'eau sont des marques déposées de BASF.</p>
	<p>Cette semence contient le gène LibertyLink®. Ces semences et les plantes cultivées à partir de celles-ci produisent la protéine PAT (phosphinothricine acétyltransférase) qui confère une résistance au glufosinate. AVERTISSEMENT : Le gène LibertyLink protégera cet hybride UNIQUEMENT contre les applications du glufosinate. Le gène LibertyLink NE PROTÉGERA PAS cet hybride contre les applications d'autres herbicides qui nécessitent un gène différent de résistance aux herbicides. Avant l'utilisation, toujours lire et suivre les directives indiquées sur l'étiquette de l'herbicide.</p> <p>Cette semence contient la Technologie Roundup Ready® 2. Il offre la sécurité à la culture lorsque des herbicides agricoles étiquetés Roundup® sont appliqués sur la culture selon les directives de l'étiquette. AVERTISSEMENT : Le gène Roundup Ready protégera UNIQUEMENT cet hybride contre les applications de glyphosate lorsque celui-ci est appliqué aux doses indiquées sur l'étiquette. Le gène Roundup Ready NE PROTÉGERA PAS cet hybride contre les applications d'autres herbicides qui nécessitent un gène différent de résistance aux herbicides. Avant l'utilisation, toujours lire et suivre les directives indiquées sur l'étiquette de l'herbicide.</p> <p>Tous les herbicides ne sont pas homologués pour la vente ou l'utilisation dans tous les États ou comtés des États-Unis ou dans toutes les provinces du Canada. Contactez votre agence de réglementation locale pour déterminer si un produit est enregistré pour la vente ou l'utilisation dans votre région. Lisez et suivez toujours les instructions sur l'étiquette.</p> <p>AVANT DE SEMER, VOUS DEVEZ SIGNER UNE CONVENTION D'UTILISATION DE LA TECHNOLOGIE ET LIRE LE GUIDE D'UTILISATION DU PRODUIT.</p> <p>DÉCLARATION CONCERNANT LE BREVET : La technologie incorporée à cette semence est protégée par un ou plusieurs brevets canadiens. Ils peuvent être consultés à l'adresse suivante : www.traits stewardship.com. L'achat de ces semences comprend une licence restreinte pour produire une seule culture de maïs au Canada (ou dans un autre pays applicable). L'utilisation des semences d'une telle culture ou de sa descendance est strictement interdite pour : la propagation ou la multiplication des semences, la production ou le développement d'un hybride ou d'une différente variété de semences. La revente ou le transfert de cette semence est strictement défendu.</p> <p>LibertyLink® et le design de la goutte d'eau sont des marques déposées de BASF.</p> <p>®Roundup et Roundup Ready sont des marques déposées du groupe Bayer.</p>

PRODUITS DE REFUGE STRUCTURÉS

Le maïs Enlist® Corn - REFUGE fournit la sécurité à la culture lors d'application sur celle-ci d'herbicides (glyphosate, glufosinate, quizalofop (FOP), choline 2,4-D comptant la technologie Colex-D®) lorsqu'ils sont appliqués selon les directives de l'étiquette. Les produits à base de 2,4-D qui ne contiennent pas la technologie Colex-D® ne sont pas autorisés pour utilisation sur le maïs Enlist Corn - REFUGE. Après un brûlage, porteurs de la technologie Colex-D®, les herbicides Enlist Duo® et Enlist 1® sont les seuls herbicides, contenant du 2,4-D, autorisés pour utilisation en prélevée et en postlevée sur les cultures Enlist®. Pour obtenir plus d'information, veuillez consulter le « Guide d'utilisation du produit » Enlist et www.Enlist.com.

AVERTISSEMENT : Le maïs Enlist Corn - REFUGE tolère les applications des herbicides (glyphosate, glufosinate, FOP et choline 2,4-D). Une application

accidentelle d'herbicides incompatibles à cette variété pourrait entraîner une perte totale de la culture. Lorsqu'il utilise les herbicides 2,4-D, le producteur accepte d'utiliser uniquement les produits 2,4-D porteurs de la technologie Colex-D autorisée pour utilisation en conjonction avec les maïs Enlist Corn - REFUGE. Avant l'utilisation, toujours lire et suivre les directives de l'étiquette de l'herbicide.

Cette semence contient le gène LibertyLink®. Ces semences et les plantes cultivées à partir de celles-ci produisent la protéine PAT (phosphinothricine acétyltransférase) qui confère une résistance au glufosinate. **AVERTISSEMENT :** Le gène LibertyLink protégera cet hybride UNIQUEMENT contre les applications du glufosinate. Le gène LibertyLink NE PROTÉGERA PAS cet hybride contre les applications d'autres herbicides qui nécessitent un gène différent de résistance aux herbicides. Avant l'utilisation, toujours lire et suivre les directives indiquées sur l'étiquette de l'herbicide.

Cette semence contient la Technologie Roundup Ready® 2. Il offre la sécurité à la culture lorsque des herbicides agricoles étiquetés Roundup® sont appliqués sur la culture selon les directives de l'étiquette. **AVERTISSEMENT :** Le gène Roundup Ready protégera UNIQUEMENT cet hybride contre les applications de glyphosate lorsque celui-ci est appliqué aux doses indiquées sur l'étiquette. Le gène Roundup Ready NE PROTÉGERA PAS cet hybride contre les applications d'autres herbicides qui nécessitent un gène différent de résistance aux herbicides. Avant l'utilisation, toujours lire et suivre les directives indiquées sur l'étiquette de l'herbicide.

Tous les herbicides ne sont pas homologués pour la vente ou l'utilisation dans tous les États ou comtés des États-Unis ou dans toutes les provinces du Canada. Contactez votre agence de réglementation locale pour déterminer si un produit est enregistré pour la vente ou l'utilisation dans votre région. Lisez et suivez toujours les instructions sur l'étiquette.

AVANT DE SEMER, VOUS DEVEZ SIGNER UNE CONVENTION D'UTILISATION DE LA TECHNOLOGIE ET LIRE LE GUIDE D'UTILISATION DU PRODUIT.

DÉCLARATION CONCERNANT LE BREVET : La technologie incorporée à cette semence est protégée par un ou plusieurs brevets

canadiens. Ils peuvent être consultés à l'adresse suivante : www.traits stewardship.com. L'achat de ces semences comprend une licence restreinte pour produire une seule culture de maïs au Canada (ou dans un autre pays applicable). L'utilisation des semences d'une telle culture ou de sa descendance est strictement interdite pour : la propagation ou la multiplication des semences, la production ou le développement d'un hybride ou d'une différente variété de semences. La revente ou le transfert de cette semence est strictement défendu.

LibertyLink® et le design de la goutte d'eau sont des marques déposées de BASF.

®Roundup et Roundup Ready sont des marques déposées du groupe Bayer.



Convention d'utilisation de technologie de Corteva Agriscience

Saison de croissance 2026/document valide jusqu'en décembre 2026

Cette convention d'utilisation de la technologie (CUT) est conclue entre l'agriculteur et Corteva Agriscience. Elle établit les conditions générales sous lesquelles l'agriculteur utilisera les semences contenant la technologie d'origine Corteva. Cela comprend, sans s'y limiter, le germoplasme, les produits de semences conventionnelles, et les produits, tels que la tolérance à l'herbicide Optimum® GLY, le soya EnlistE3®, le maïs Qrome®, etc. Tous les termes commençant par une majuscule dans la présente CUT ont la signification qui leur est donnée à la section 1 ci-dessous ou sont définis dans la convention.

En signant ci-dessous, le soussigné déclare et accepte que : (1) il/elle a atteint l'âge adulte ; (2) il/elle a lu et compris les conditions générales de la Convention, y compris, mais sans s'y limiter, celles énoncées dans les documents liés à cette CUT par les hyperliens fournis ci-dessous ; (3) il/elle peut légalement engager et conclure la Convention au nom de l'agriculteur identifié dans la case « Informations sur l'agriculteur » ci-dessous ; et (4) les conditions générales de la Convention sont légalement contraignantes pour l'agriculteur et tous les individus et entités qui s'engageront et cultiveront des cultures à partir de semences au nom du soussigné et de l'agriculteur.

OBLIGATOIRE : En cochant cette case, le soussigné atteste avoir lu et compris la Déclaration de confidentialité de Corteva (www.corteva.ca/en/privacy-policy.html) ainsi que les conditions et les choix en matière de protection des renseignements personnels énoncés à l'article 5 de la présente convention. **La présente convention n'est pas valide tant que cette case n'est pas cochée. Les choix en matière de protection de la vie privée peuvent être faits comme il est expliqué dans la déclaration de confidentialité.**

OPTIONNEL : Adhésion : Veuillez cocher la case pour recevoir des communications électroniques de Corteva Agriscience. Oui, j'aimerais recevoir par communications électroniques des conseils agronomiques, des offres spéciales, de l'information sur les produits, des nouvelles et des mises à jour de la part de Corteva Agriscience. Je comprends qu'en sélectionnant « oui », des frais de SMS peuvent s'appliquer.

Par : Signature de l'agriculteur autorisé Date

Titre de la personne signataire

Nom légal complet de la personne signataire, en caractères d'imprimé

Identifiant, client de Corteva ou partenaire commercial (facultatif)

INFORMATIONS SUR L'AGRICULTEUR — Remplir la section A OU Section B — EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE LISABLES.

Section A — Pour l'agriculteur individuel (un seul propriétaire)

Prénom de l'agriculteur	Second prénom	Nom de famille
Nom de l'exploitation ou de l'entreprise (n° ent.), le cas échéant		
Adresse de livraison ou postale (sans les mentions cadastrales)		
Ville	Province	Code postal
Téléphone (cell.)		
Adresse courriel		

Section C — Fournisseur de semences

Nom de l'entreprise		
Ville	Province	Code postal

Section D — Corteva

Envoyez les conventions complétées (document papier) en utilisant l'une des options suivantes :

1. **Courriel** : agreements@agcelerate.com
2. **Par la poste** : AgCelerate
Boîte postale 221679
Charlotte, NC 28222-1679

Section B — Pour une entité commerciale agricole

Nom de l'entreprise	Société	Partenariat
Type d'entreprise (cochez une case) :	Société en nom collectif à responsabilité limitée (S.E.N.C.R.L.)	Autre
Représentant autorisé (Nom légal)		
Adresse de livraison ou postale (sans les mentions cadastrales)		
Ville	Province	Code postal
Téléphone (cell.)		
Adresse courriel		

« **Notification de mise à jour** », désigne une communication envoyée de temps à autre aux agriculteurs par Corteva indiquant des conditions actualisées ou nouvelles dans la convention. Elles peuvent inclure, sans s'y limiter, des informations concernant les technologies d'origines Corteva nouvelles et existantes, les brevets déposés sous licence dans le cadre de la convention et toutes conditions nouvelles ou modifiées de la convention. Les notifications de mise à jour seront distribuées régulièrement et à la discrétion de Corteva.

« **Parte(s)** » englobe(t) tous les dommages, pertes, intérêts, jugements, règlements, évaluations, responsabilités, impôts, prélevements, pénalités, amendes, charges, coûts et dépenses, y compris les frais de justice et les honoraires et dépenses raisonnables d'avocats et de professionnels, notamment pour l'instruction et la préparation d'un litige ou d'une procédure) et tous les autres paiements.

« **Pioneer** » désigne Pioneer Hi-Bred Canada Company et Pioneer Hi-Bred Production Company.

« **Reclamations** » désigne toute réclamation, action en justice, procédure, demande ou poursuite, qu'elle soit actuelle, en cours ou menacée, formulée en droit ou en équité, et qu'elle relève du domaine civil, pénal, administratif ou de l'enquête (y compris les actions entreprises par les autorités gouvernementales).

« **Représentants** » désigne Corteva ou le détenteur de permis de Corteva, les représentants, les agents, les contractants et les personnes désignées par tout propriétaire de technologie d'origine Corteva.

« **Semences achetées** » désigne les semences achetées par l'agriculteur auprès d'un vendeur de semences dans le cadre d'une CUT intégralement respectée, à laquelle l'agriculteur et Corteva sont partis, comme vendeur, vertu des notifications de mise à jour, ou de toute autre manière.

« **Semences** » désigne les semences agricoles pour toutes les cultures contenant la technologie d'origine Corteva, les herbicides Enlist et/ou la propriété intellectuelle vendue par les vendeurs de semences. Les semences peuvent contenir des technologies de caractères de tiers qui font l'objet d'ententes distinctes de la part de ces tiers.

« **Stock de semences** » désigne les semences appartenant à Corteva ou à un détenteur de permis de Corteva et mises à la disposition d'un agriculteur pour produire une seule culture de production.

« **Technologie d'origine Corteva** » signifie le germoplasme breveté et toute la technologie courante et future des caractères de semences, telle qu'elle est décrite dans la ou les notifications de mise à jour applicables. La technologie d'origine Corteva couverte par la présente CUT en tant que droits autorisés sous licence comprend, sans s'y limiter, les brevets énumérés dans les notifications de mise à jour fournies au moment de la signature de la présente CUT ou ultérieurement.

« **Technologie de caractère d'un tiers** », désigne une technologie de caractère brevetée, propriété d'un fournisseur de technologie autre que Corteva.

« **Vendeur de semences** » signifie Corteva et les personnes physiques et morales autorisées par Corteva à vendre des semences.

1. **DÉFINITIONS** : Chacun des termes suivants a la signification indiquée ci-dessous :

« **Agriculteur** » désigne toutes les personnes et/ou entités associées à l'exploitation agricole identifiées à la section « agriculteur » ci-dessus.

« **Bordereau de livraison** » désigne le document signé par l'agriculteur lors de chaque livraison de semences achetées.

« **Brevets** » désignent les brevets de Corteva, enregistrés ou non, détenus aux États-Unis et/ou au Canada.

« **Convention** » désigne, à toute date de détermination, (i) cette CUT (ii) le(s) Guide(s) courants alors en vigueur (ii) la (les) Notification(s) de mise à jour en vigueur, et (iii) les conditions générales du bordereau de livraison, tous incorporés dans le présent document et considérés comme faisant partie intégrale de la convention.

« **Corteva** » et « **Corteva Agriscience** » désignent, collectivement, Corteva Agriscience Canada Company, Pioneer Hi-Bred Canada Company et leurs sociétés affiliées.

« **Culture de production** », désigne une culture que l'agriculteur produit pour Corteva ou un détenteur de permis de Corteva, en utilisant des semences, en vertu d'un contrat de production conformément à une convention de production de semences ou à une convention similaire, laquelle culture est contrôlée par Corteva ou un détenteur de permis de Corteva.

« **Détenteur de permis** » désigne une entité qui a conclu un accord valide et en vigueur avec Corteva lui accordant une licence pour produire et vendre la technologie des caractères des semences de Corteva dans ses produits de semences.

« **Droits autorisés sous licence** » désigne toutes les revendications de brevets (enregistrés et non enregistrés), les secrets commerciaux, les droits existant en vertu de la loi américaine sur la protection des variétés végétales (ou ses équivalents étrangers) et les autres droits de propriété intellectuelle relatifs à la technologie d'origine Corteva ou à l'herbicide Enlist qui sont raisonnablement nécessaires à l'exercice par un agriculteur de la licence restreinte accordée en vertu de l'article 2 ci-dessous en ce qui concerne les semences ou le stock de semences achetées. Les droits de licence à toute date de détermination sont indiqués dans la notification de mise à jour en vigueur.

« **Grains** », désigne les matières utilisées pour l'alimentation humaine ou animale, les combustibles et qui ne seront pas semées ou multipliées dans le futur.

« **Guide** » signifie le(s) guide(s) d'utilisation des produits publiés(s) et mis à jour par Corteva de temps à autre, qui spécifie(nt), entre autres, les pratiques de gestion des semences, des herbicides Enlist et de la technologie d'origine Corteva.

« **Herbicides Enlist** » désigne des produits agricoles contenant l'herbicide 2,4—D choline doté de la technologie Colex-D.

« **Information personnelle** » désigne toute information qui identifie, est liée, décrivit, est raisonnablement susceptible d'être associée ou

pourrait raisonnablement être liée, directement ou indirectement, à une personne particulière ou, le cas échéant, à une personne morale ou

à une entité juridique identifiable.

2. **LICENCE RESTREINTE** :

1. Dès l'acceptation par Corteva de cette CUT et pour sa durée, des documents non modifiés et dûment signés par l'agriculteur, l'agriculteur se voit accorder et accepter par la présente, sous réserve des conditions de la CUT, une licence restreinte, non transférable, révocable, non exclusive et ne pouvant faire l'objet d'une sous-licence de la part de Corteva en vertu des droits sous-licence, uniquement pour (i) acheter des semences auprès d'un vendeur de semences ou d'un titulaire de licence de Corteva et/ou (ii) mettre en terre les semences achetées pour produire une seule culture commerciale au Canada, au cours d'une seule saison de croissance.

2. Si l'agriculteur a conclu une convention de production de semences en vigueur et valide ou un accord similaire (collectivement appelée « Convention de production de semences ») avec Corteva ou un détenteur de permis de Corteva, l'agriculteur se voit accorder et accepter par la présente, sous réserve des conditions générales de la CUT, une licence limitée, non transférable, révocable, non exclusive, non transférable et inaccessible, de faire l'objet d'une licence pour semer le stock de semences afin de produire une seule culture de production aux États-Unis, à condition que celle-ci soit livrée à Corteva ou au titulaire d'une licence Corteva, ou que sa disposition soit contrôlée par ces derniers.

3. En plus de ce qui précéde, quand l'agriculteur achète ou reçoit des semences ou des lignées souches et/ou sème des semences ou des lignées souches dotées de la technologie Enlist®, il reçoit une licence restreinte pour l'utilisation des herbicides Enlist en conjonction avec les cultures Enlist® produites à partir de ces semences ou des lignées souches achetées. Cette licence restreinte, non transférable, révocable, non exclusive et inaccessible s'applique uniquement aux activités de l'agriculteur au Canada. Elle ne l'autorise pas à semer au Canada des semences qui ont été achetées ou acquises dans un autre pays ou à semer dans un autre pays des semences qui ont été achetées ou acquises au Canada.

Pour obtenir la Convention d'utilisation de la technologie, une notification de mise à jour ou un guide d'utilisation des produits, allez à www.traits stewardship.corteva.ca ou veuillez communiquer avec Corteva Agriscience au 1-800-667-3852.

Date de révision : Juin 2025 / CUT Canada,
Copyright © 2025 Corteva Agriscience. Tous droits réservés

Notes

N

O

E

S



LibertyLink® et le design de la goutte d'eau sont des marques déposées de BASF.

Agrisure® et Agrisure Viptera® sont des marques déposées de Syngenta, utilisées avec l'autorisation de la société Syngenta. La technologie Agrisure® incorporée à ces semences est commercialisée sous autorisation de Syngenta protection des cultures AG.

Toujours suivre le marché de la commercialisation des grains, les pratiques de gouvernance et les directives apparaissant sur l'étiquette du pesticide dans le Guide d'utilisation du produit (GUP) ou autres exigences de gouvernance spécifiques au produit, y compris celles reliées à la mise en marché des grains et les directives apparaissant sur l'étiquette du pesticide. Les variétés porteuses du caractère de tolérance au glyphosate (y compris celles portant la lettre «R» dans le numéro du produit) contiennent les gènes qui confèrent la résistance aux herbicides contenant du glyphosate. Les herbicides à base de glyphosate tueront les cultures qui ne tolèrent pas le glyphosate.

Roundup et Roundup Ready sont des marques déposées du groupe Bayer, utilisées sous autorisation. Les résultats individuels peuvent varier. La performance peut varier, d'un lieu à un autre et d'année en année. Ce résultat peut ne pas être un indicateur des résultats que vous obtiendrez puisque les conditions locales (de cultures, du sol et météorologiques) peuvent varier. Quand c'est possible, les producteurs devraient évaluer les données de multiples lieux et sur plusieurs années.

Technologie multi-événements POWERCORE® développée par Corteva Agriscience et Monsanto. POWERCORE® et ROUNDUP READY® sont des marques déposées du groupe Bayer. Suivez toujours la GIR, la commercialisation des grains et toutes les autres pratiques d'intendance et les directives sur l'étiquette des pesticides. Les produits B.t. ne sont peut-être pas encore homologués dans toutes les provinces. Vérifiez auprès de votre représentant des semences pour connaître l'état d'enregistrement dans votre province.

SmartStax® est une technologie à multiples événements conçue par Corteva Agriscience et Monsanto. SmartStax® et le logo SmartStax sont des marques déposées du groupe Bayer.

Enlist Duo™ et Enlist™ 1 sont les seuls produits 2,4-D autorisés pour utilisation sur les cultures Enlist™. Consulter les étiquettes de l'herbicide Enlist pour obtenir la liste des mauvaises herbes supprimées. Toujours lire et suivre les directives de l'étiquette. Tous les herbicides ne sont pas homologués pour vente ou utilisation dans toutes les provinces du Canada. Veuillez contacter votre agence locale de réglementation afin de déterminer si un produit est homologué pour la vente ou l'utilisation dans votre région. Toujours lire et suivre les directives de l'étiquette.

Corteva Agriscience est membre d'Excellence Through Stewardship® (ETS). Les produits de Corteva Agriscience sont commercialisés selon le guide de lancement de produits de l'ETS et celui de la politique de gouvernance de lancement de produits de Corteva Agriscience. Depuis longtemps, conformément à ces directives, notre processus de lancement responsable de nouveaux produits comprend une démarche pour évaluer les informations sur les marchés d'exportation, les consultations sur la chaîne de valeur et la fonctionnalité réglementaire. Les producteurs et les utilisateurs finaux doivent prendre toutes les mesures à leur portée pour respecter les exigences de gestion appropriées et pour en confirmer l'acceptation par leur acheteur de céréales ou autres matériaux dérivés. Pour obtenir des informations plus détaillées sur le statut d'un caractère ou celui de caractères empilés, veuillez consulter le site www.biotaestatus.com.

L'Excellence Through Stewardship® est une marque déposée d'Global Stewardship Group.

Corteva Agriscience (ou ses partenaires de l'industrie chimique) ne peut être tenu responsable de quelque manière que ce soit des pertes ou dommages résultant de, ou liés à, ou en relation avec, (a) l'utilisation incorrecte d'herbicides appliqués aux produits de soja porteurs des caractères de tolérance aux herbicides ou (b) le non-respect de l'une des autres directives énoncées ci-dessus. De plus, toute responsabilité de ce type est par la présente expressément rejetée par Corteva Agriscience et vous y renoncez. Si vous avez des questions sur l'un des points décrits dans ce document ou si vous souhaitez obtenir des informations supplémentaires, veuillez contacter votre représentant.

Corteva, Inc. (NYSE : CTVA) est une société agricole mondiale cotée en bourse. Elle combine : innovation de pointe, engagement à fort contenu humain avec les clients et exécution opérationnelle. Le tout afin de livrer de façon rentable des solutions aux défis agricoles les plus urgents dans le monde. Sur le marché, Corteva génère une préférence avantageuse grâce à sa stratégie de distribution unique, ainsi qu'à son mélange équilibré, mondialement diversifié de semences, de produits phytoprotecteurs, accompagnés de produits et services numériques. Grâce à quelques-unes des marques les plus réputées en agriculture, de même qu'à un pipeline de technologies qui dominent l'industrie, la compagnie s'engage à maximiser la productivité des agriculteurs. Elle travaille aussi de concert avec les intervenants de tout le système alimentaire afin de remplir sa promesse d'enrichir la vie de ceux qui produisent et celle de ceux qui consomment, pour assurer le progrès des générations à venir. Pour obtenir plus d'informations, veuillez visiter www.corteva.com.

Pour suivre Corteva sur Facebook, Instagram, LinkedIn, X et YouTube.

